



**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
pour le territoire de CAP Excellence

ENTRE

La Communauté d'Agglomération CAP Excellence

Représentée par son Président Eric JALTON, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération n°2021.12.11/240 en date du 17/12/2021

Ci-après désigné par CAP Excellence,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par le Préfet de la Région Guadeloupe Alexandre ROCHATTE,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

Monsieur Harry DURIMEL, Maire de la ville de Pointe-à-Pitre,

Madame Hélène POLIFONTE, Maire de la ville de Baie-Mahault,

Monsieur Eric JALTON, Maire de la ville des Abymes,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les Régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-Région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long termes, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Ainsi, conformément à la circulaire ministérielle du 20 novembre 2020, **un contrat territorial de relance et de transition écologique est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus.**

Ce contrat, visant à accompagner la relance dans les territoires, entend regrouper les dispositifs existants dans un contrat unique pour simplifier l'accès aux différentes aides déployées par l'État. Ils sont donc appelés à remplacer progressivement et de manière pragmatique les dispositifs de contractualisation existants de droit commun et thématiques.

Les objectifs du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) sont les suivants :

- Contribuer à la réussite du Plan de relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités et leurs regroupements,
- Accompagner, sur la durée du mandat municipal (2020-2026), et in fine communautaire, la concrétisation du projet de territoire de chaque établissement engagé avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...)
- Traduire un nouveau cadre de dialogue entre l'État (y compris ses agences) et les collectivités (y leurs groupements) illustrant une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

Toutes les actions inscrites dans le contrat doivent veiller à s'inscrire en conformité avec les orientations du gouvernement en faveur de la transition écologique, qu'il s'agisse notamment de la lutte contre l'artificialisation des sols, de l'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, du développement des mobilités douces, de rénovation énergétique des bâtiments, du développement de l'économie circulaire, de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau ou encore de la promotion des énergies renouvelables.

L'objectif du CRTE est notamment d'accompagner des actions les plus vertueuses en matière de transition écologique qui devront :

- Respecter les obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier, documents de planification à l'échelle territoriale type SAR / SRADDET / SCOT / PCAET...)
- Traduire une ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...)
- Ne pas nuire à l'environnement en s'inspirant notamment de la démarche éviter/réduire/compenser et en maximisant les impacts positifs.

Ce contrat permettra de coordonner des moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire qui se traduira par un plan d'actions pluriannuel de développement et des programmes opérationnels annuels jusqu'en 2026.

Ce plan d'actions devra faire l'objet d'une priorisation par les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la **transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires** (urbain et rural, montagne et littoral, hexagone et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- **Dans le temps court du plan de relance économique et écologique** avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- **Dans le temps long en forgeant des projets de territoire** ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement les transitions écologique, économique, démographique, sociale, numérique et culturelle du territoire CAP Excellence autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, des entreprises et des populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2020-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, établissements publics de coopération, secteur privé.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans le contrat pourront être adaptés par voie d'avenants à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance et des enveloppes de crédits mobilisables.

A noter : Cette évolution régulière du CRTE est d'autant plus nécessaire, que les données relatives à l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi, évolution de création, fermeture d'entreprises, sur la part des ménages dont le revenu sont constitués de prestations sociales n'est pas encore connues. De même, au moment de l'écriture du CRTE de CAP Excellence, les modalités d'accompagnement du secteur de la culture pour l'ensemble du territoire de Guadeloupe sont en cours de définition ou de lancement par la Région Guadeloupe et pourront être intégrés ultérieurement dans le CRTE de CAP Excellence.

Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Avant-propos : La présentation du territoire de CAP Excellence s'appuie sur les dernières données disponibles et officielles en novembre 2021, soit les années 2018. Les éléments de diagnostic de territoire présentés n'ont pas pu intégrer les impacts de la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19, ou encore les différentes crises sociales de 2021 connues sur la Guadeloupe. Ainsi, le CRTE pourra être adapté dès la mise à disposition des nouvelles données intégrant les années 2020 et 2021.

Le territoire de CAP Excellence et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Née en décembre 2008, CAP Excellence est la première communauté d'agglomération de la Guadeloupe. Elle regroupe 3 communes :

- Les Abymes
- Baie-Mahault
- Pointe-à-Pitre



A la jonction des îles de la Grande-Terre et de la Basse-Terre et accueillant les deux infrastructures majeures de transports de personnes et de marchandises (l'aéroport international pole Caraïbe et le Grand Port Maritime de la Guadeloupe), le territoire de Cap Excellence constitue le centre de la Guadeloupe polarisant les activités économiques à travers la zone industrielle de Jarry et plus récemment celle de Dothémare, les deux plus grands centres commerciaux de la Guadeloupe, les différents flux de déplacements intérieurs et extérieurs, concentrant les besoins sociaux au regard notamment de sa population et accueillant les principales infrastructures de santé de la Guadeloupe.

Enfin, il accueille le centre de ressources, d'expertise et de performance sportive Antilles Guyane (CREPS-AG) et l'unique maison de la Mangrove de la Guadeloupe « Taonaba ».



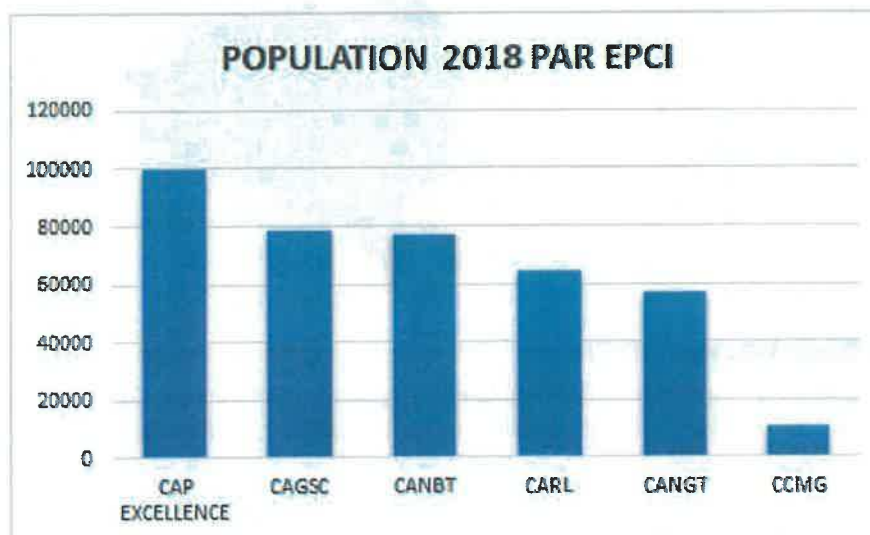
Les Grandes infrastructures présentes sur le territoire de CAP Excellence (réunion de concertation NPNRU-SCOT 2018)

1.1 CAP Excellence, un territoire en transition ou socio-démographique

A noter : les données présentées ci-dessous sont issues des sources suivantes : INSEE, Portrait de territoire d'Espélie, contrat de ville de CAP Excellence, étude de définition d'une stratégie foncière, stratégie QPV, cahiers du DA d'architecte-urbaniste 2013-2014. Elles ne prennent pas en compte les événements sociaux de novembre 2021 ayant pu avoir un impact sur les patrimoines naturels, culturels, architecturaux du territoire.

Une dynamique démographique en peine et qui cache des disparités entre les communes

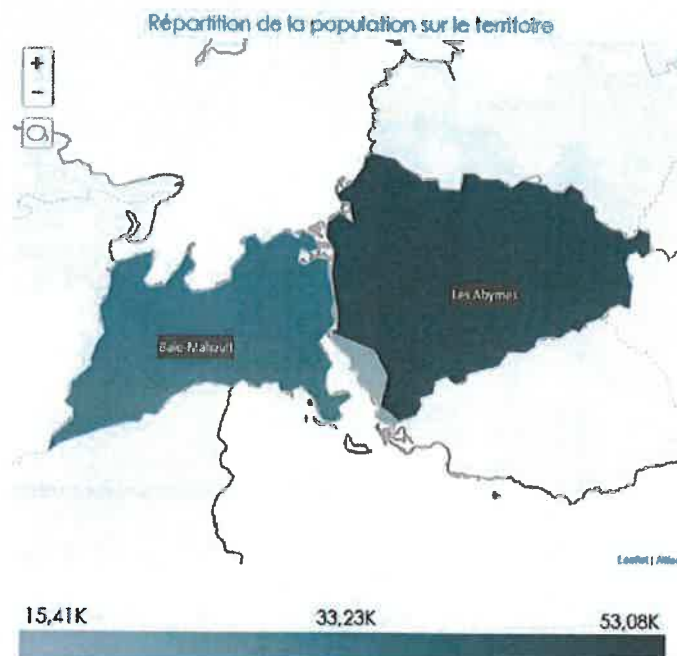
En termes de population, Cap Excellence est le 1er pôle démographique de Guadeloupe accueillant 26% de la population Guadeloupéenne (habitants) sur 8% du territoire géographique.



Nombre d'habitants / Population par EPCI en 2018 (source INSEE RP 2018)

En effet, 99 685 habitants sont recensés sur le territoire et répartis sur 129,9km (INSEE 2018), soit une densité de 767,4hab./km², bien supérieure à la moyenne régionale de 238 hab./Km².

Ce chiffre cache d'importantes disparités, puisque Pointe à Pitre, plus petite commune de l'Agglomération en termes de superficie, dispose d'une densité de 5 793,2 hab./km², là où celle de Baie-Mahault est de 678,1km² et celle des Abymes de 653,3 hab./km².



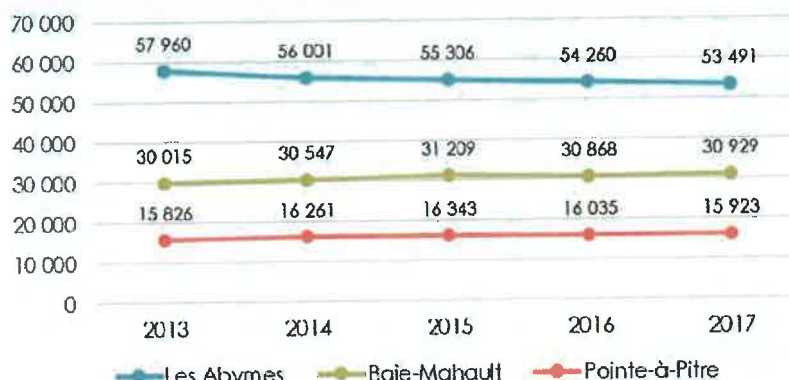
La commune des Abymes regroupe 53,2% des habitants du territoire de CAP Excellence.

Par ailleurs, le recul de population connu à l'échelle des Antilles françaises est également observé sur le territoire de CAP Excellence qui a connu une baisse de sa population de 5,5% entre 2006 et 2018.



A nouveau, l'ensemble du territoire de CAP Excellence ne connaît pas les mêmes réalités démographiques : d'un côté, la Ville des Abymes connaît une baisse de population ces dernières années avec un recul démographique de 8,42% (4 878 habitants en moins depuis 2013), quand la ville de Baie-Mahault voit sa population augmenter de 3,92% sur la même période (+1 178 habitants sur 5 ans).

Evolution de la population par commune au sein de la CA CAP Excellence



Evolution de la population au sein des communes de CAP Excellence (source INSEE RP 2013 à 2017)

Le recul démographique s'explique en partie pour les mêmes raisons qu'à l'échelle du département, à savoir le ralentissement de l'accroissement naturel, causé notamment par le départ des jeunes natifs (étudiants, jeunes actifs), en âge de procréer, à la baisse de la natalité, ainsi qu'à l'accélération du déficit migratoire. Toutefois, il reste envisageable qu'une partie de la population des Abymes se soit reportée sur les communes voisines au regard de l'essor démographique rencontré par les villes limitrophes de CAP Excellence que sont Petit-Bourg, le Gosier, Goyave et Sainte-Anne notamment. De même, la déprise démographique particulièrement observée sur les communes des Abymes et de Pointe-à-Pitre pourrait également s'expliquer par les effets des opérations de renouvellement urbain qui ont permis de relocaliser les habitants des grands quartiers sociaux concernés par des démolitions et, d'autre part, par la diminution de la taille des ménages.

Typologie des ménages au sein de CAP Excellence

Le territoire de CAP Excellence compte près de 45 111 ménages. La taille moyenne observée est de 2,15 personnes par ménage.

Typologie des ménages de Cap Excellence	% en 2008	% en 2013	% en 2018
Ménages d'une personne	32,3	35,4	38,7
Hommes seuls	13,8	15,0	16,4
Femmes seules	18,5	20,3	22,3
Autres ménages sans famille	4,3	3,7	2,9
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	63,4	60,9	58,4
Un couple sans enfant	12,8	12,6	13,1
Un couple avec enfant(s)	23,5	19,7	16,5
Une famille monoparentale	27,1	28,6	28,8

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

Les communes des Abymes et de Pointe-à-Pitre semblent présenter des typologies de ménages relativement proches. Les ménages les plus représentés sont composés de femmes seules avec enfants, âgées de 25 à 39 ans et de femmes seules avec enfants âgées de 40 à 54 ans. Cet indicateur, confronté à celui des revenus par ménage met en exergue la précarité des populations de ces deux communes, induisant des enjeux forts autour de l'accompagnement des familles dans leur fonction parentale et de la prise en charge des problématiques entourant ces familles (difficultés financières, relation parents-enfants). L'écart entre les

populations de familles monoparentales et de familles composées de deux individus actifs est moins prononcé à Baie-Mahault

Les dimensions emploi, insertion, formation seront spécifiquement développées dans le volet économique.

Un vieillissement de la population appelant une adaptation de l'habitat

Cap Excellence est également marqué par un phénomène de vieillissement de la population (augmentation de la part des personnes âgées dans l'ensemble de la population), qui s'accroît du fait notamment de la baisse de fécondité et du départ de la population âgée de 20 à 40 ans.

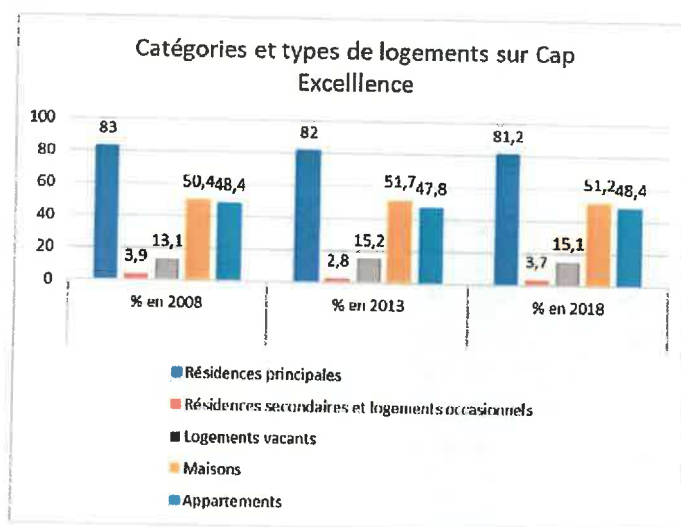
Sur la période de 2006 à 2018, la part des plus de 60 –74 ans a augmenté de 5%, celle des plus de 60 ans passe de 14% à 22%.

Il n'existe toutefois pas de phénomènes d'attraction de personnes âgées de plus de 60 ans. Ce vieillissement se conjugue avec une population vieillissante désireuse de rester le plus longtemps possible à son domicile et pourtant un isolement des personnes âgées, dû notamment à une diminution des logiques de solidarités familiales et au manque d'établissements et de dispositifs adaptés pour ce public.

Le vieillissement de la population de la région Guadeloupe est un facteur accentuant les contextes de santé déjà peu favorables étant donné que le vieillissement favorise l'émergence des maladies chroniques, la perte d'autonomie et le besoin d'accompagnement et de prise en charge médicale, paramédicale et médico-sociale.

Une diversité d'habitat

En 2018, près de 55 518 logements sont dénombrés dont 45 104 résidences principales, 2 037 résidences secondaires ou logements occasionnels, 8 377 logements vacants. 51,2% sont des maisons individuelles et 48,4% des appartements (Insee, RP2018). Le parc de logements est composé majoritairement de 3 et 4 pièces (67,5%).



Catégories et types de logements (Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021)

Il convient de noter que deux phénomènes sont à l'œuvre au sein de l'agglomération : premièrement, le déclassement des centres villes et des grands quartiers d'habitat social construits entre les années 1950 et 1970 ; deuxièmement, un phénomène protéiforme d'étalement urbain en cours concernant tout type de fonctions (logements dont le développement de l'habitat spontané spécifiquement à Pointe-à-Pitre, commerces, activités, etc.).

Ainsi, CAP Excellence conjugue trois supports d'habitats spécifiques :

- Les centres villes
- Les grands quartiers sociaux
- Les sections plus rurales

Des centres anciens en perte de dynamisme malgré leurs atouts

Les centres-bourg des trois communes membres attestent d'une perte d'attractivité résidentielle. On observe en effet des taux d'évolution de population négatifs et une augmentation des logements vacants, preuve d'un délaissement des centres-bourg, au profit de secteurs périphériques où à l'inverse, la population et le parc de logement augmentent. La perte d'attractivité résidentielle des centres-bourg a pour conséquence un vieillissement de la population qui y vit ; les centres-bourg peinent à attirer et à pérenniser l'installation de familles avec enfant et sont caractérisés par un peuplement de petits ménages et personnes âgées. Enfin, de manière globale, les centres-bourg, s'ils ne présentent pas d'indice de fragilité aussi élevé qu'en QPV, ils sont tout de même dotés d'indice de fragilité supérieur à la moyenne intercommunale, démontrant une part importante de ménages aux revenus très modestes et de familles monoparentales.

	Les Abymes	Pointe-à-Pitre	Baie-Mahault
Taux de logements vacants en centre-bourgs	19%	21%	17%
Indice de vieillissement	0.7	0.8	0.7
Indice de fragilité (CIA)	1.06	1.16	1.02

Données INSEE 2016, pour les iris des centres-bourg.

Singulièrement, le centre-ville de Pointe à Pitre se démarque en raison sa grande valeur patrimoniale liée notamment au grand nombre de constructions et édifices classés aux Monuments historiques et de maisons traditionnelles. Toutefois, une partie de ce patrimoine architectural est soumis à des enjeux importants d'entretien et de préservation aux fins de limiter sa perte totale et définitive. Le centre est touché par un délaissement progressif, que traduisent la forte vacance des logements et une problématique d'insalubrité, renforcé notamment par la présence de quartiers d'habitat spontané, dans les centres, faubourg et quartiers limitrophes comme cela est aussi le cas sur le territoire des Abymes et de Baie-Mahault.

A Baie-Mahault, l'habitat insalubre est une préoccupation centrale. Au cours de ces dernières décennies, le développement urbain de Baie-Mahault se caractérise par des zones d'habitat spontané en divers lieux, mais particulièrement dans le centre-ville et sa périphérie. Les secteurs concernés ont révélé au fil des années des problématiques d'insalubrité conséquentes. Depuis 2003, la ville s'est attachée à les traiter avec rigueur. Cinq opérations de résorption de l'habitat insalubre réparties sur une superficie totale de 26 hectares ont été lancées. En moyenne, 67 % des démolitions envisagées ont été réalisées et en moyenne, il resterait 7,6 % du foncier à acquérir. La RHI de Fond-à-Roc semble avoir produit les meilleures performances opérationnelles car 92 % des démolitions et 83 % des constructions ont été réalisées, et il resterait 1% du foncier à acquérir.

Pour autant, les centres-bourg présentent des atouts incontestables : ils sont un lieu de mixité sociale par la conservation du statut de propriétaire occupant, ils conservent un tissu économique et de services de proximité important, proposent une richesse patrimoniale et historique par la présence de maisons coloniales et traditionnelles remarquables, et sont enfin inscrits dans des dynamiques de développement économique et touristique autour du littoral en ce qui concerne Baie-Mahault et Pointe-à-Pitre, en particulier.

	Les Abymes	Pointe-à-Pitre	Baie-Mahault
Part de propriétaires occupants	49%	28%	58%
Part de locataires	43%	68%	38%
Nombre de logements sociaux	332	213	45

Données Insee 2016, pour les Irs des centres-bourg

Des problématiques structurelles aux centres-bourg limitant l'attractivité résidentielle

La perte d'attractivité résidentielle des centres-bourg s'explique par plusieurs facteurs. Le cadre de vie apparaît d'abord particulièrement dégradé sur ces secteurs en raison de la dégradation du bâti, la présence de VHU, les incivilités, les délaissés importants, etc. Le parc de logements quant à lui semble inadapté aux aspirations des ménages, tant dans les typologies que dans les prix, tandis que la tension foncière et immobilière liée à l'indivision limite l'offre disponible et les possibilités d'intervention des collectivités. Plus largement, les centres-bourg souffrent également de la mise en concurrence avec de nouvelles polarités proposant des atouts importants (développement de nouvelles zones résidentielles à proximité de nouveaux pôles d'économie et de commerces, tels que Dothémare, Destrellan, etc.).

Les grands quartiers sociaux du territoire de CAP Excellence

Les grands quartiers sociaux sont principalement situés sur les communes de Pointe-à-Pitre et des Abymes. En effet, la Rénovation Urbaine de Pointe-à-Pitre des années 70 a permis de créer au nord de la ville des nouveaux quartiers comme l'Assainissement, Bergevin, Henri IV, Chanzy, Lauricisque, Grand-Camp, Raizet, etc. L'urbanisation évolue tout de même toujours au nord de Pointe-à-Pitre du fait de la croissance démographique et économique ainsi que de la proximité avec la ZIC de Jarry à l'ouest.

Ces quartiers sont constitués de barres d'immeubles, bâtiments collectifs modernes, aux styles hétérogènes. Le contraste de ce quartier avec le cœur historique est fort. De grands « vides urbains » sans usages précis ponctuent le paysage. Cette zone s'est étendue dans les mangroves et prairies humides de la Rivière Salée (Raizet, Lauricisque). Au sein de ces quartiers, des équipements prennent leur place comme un Palais des Sports, des collèges et lycées, un Centre des Arts et de la culture, une caserne de gendarmerie, etc. ainsi que des commerces le long des axes principaux (RN 5, Morne Vergain et Petit-Pérou).

Quelques petites poches d'habitat pavillonnaire sont identifiées à Morne Caruel et Petit-Pérou.

CAP Excellence offre des contextes résidentiels diversifiés allant de secteurs denses et urbains à des espaces d'habitat beaucoup plus ruraux. Le parc de logements varie ainsi selon les communes de CAP Excellence. Alors que Baie-Mahault se caractérise par une proportion élevée de maisons individuelles, construites pour la plupart après 1990, la commune de Pointe-à-Pitre dispose d'un parc plus ancien constitué majoritairement d'appartements collectifs. La part de logements HLM est élevée sur le territoire d'agglomération, et particulièrement sur la ville de Pointe-à-Pitre.

Un des enjeux de l'agglomération concerne ainsi le renforcement des centralités, via notamment la résorption de l'habitat insalubre, ainsi que la maîtrise de l'étalement urbain.

Cap Excellence : la politique de la ville et de l'habitat en actions

- Le contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération Cap Excellence

Le contrat-cadre signé par Cap Excellence le 10 juillet 2015 pose les principes fondamentaux et le nouveau référentiel d'intervention de l'ensemble des partenaires signataires en direction des quartiers de la Politique de la Ville. Sa convention d'application territoriale a été validée en mars 2016 et implique une déclinaison annuelle mobilisant tous les partenaires (institutions, opérateurs notamment associatifs).

L'évaluation à mi-parcours a mis en exergue les forces et les faiblesses de ce contrat et a mis permis l'établissement de préconisations sur les différentes approches thématiques et sur sa gouvernance :

- Les trois communes du territoire sont en politique de la ville soit à travers les dispositifs quartiers de la ville soit via celui des quartiers de veille active.
- Une gouvernance politique et des partenariats stables au sein du territoire (cas du partenariat initial avec l'EPF de Guadeloupe).
- Un changement de gouvernance régionale a induit des remaniements aux postes de directions. L'évaluation a permis une remobilisation de l'acteur régional.

Grace à cette évaluation, mais aussi de la feuille de route de l'Etat au titre du plan de mobilisation nationale pour les habitants et du pacte de Dijon, le protocole d'engagements a pu être rénové pour la période 2020 – 2022. Il fixe les orientations et les objectifs suivants :

1. Le renforcement des capacités d'action des opérateurs associatifs porteurs de projets, en cohérence avec les orientations et objectifs du contrat de ville ;
2. Le développement d'équipements structurants dans les quartiers, en particulier concernant l'animation de la vie sociale qui peut aussi bénéficier de petits aménagements réalisés par des groupes d'habitants ;
3. La mobilisation des différentes politiques structurelles et le droit commun de chacun des partenaires se traduisant dans des engagements opérationnels, dans une logique de territorialisation orientée par des projets de quartier ;
4. Le renforcement de la participation citoyenne active, en mettant en œuvre des modalités adaptées dans son organisation et son accompagnement, pour enrichir les programmations et projets

La gouvernance du contrat a été revue aux fins de permettre plus d'efficience et de liens avec le NPRU et les projets de quartiers sur les thématiques de la cohésion sociale, du développement économique et de l'emploi, et du cadre de vie.

- **Le nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU)**

Les ambitions de Cap Excellence portent sur le traitement d'une diversité de problématiques qui caractérisent les dysfonctionnements des quartiers relevant de la politique de la ville. La lutte contre les fractures économiques, sociales, numériques et énergétiques représente un enjeu majeur. Ainsi, il souhaite faire de son Contrat de ville 2015-2020 « un instrument au service de la stratégie de développement des quartiers au sein du territoire communautaire ». Cette ambition repose sur un projet de territoire articulant les dynamiques urbaines, sociales et économiques révélées par les trois piliers.



La politique du territoire en matière d'habitat et de lutte contre l'habitat indigne

Avec le Plan Local de l'Habitat en cours d'élaboration, Cap Excellence, et ses partenaires, entend répondre aux enjeux du territoire en matière de droit au logement, amélioration du parc privé et social, construction de logements et d'hébergement, développement des parcours résidentiels, renouvellement urbain et reconquête des centres anciens.

La construction de ce PLH ainsi que du Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI), permettent une amélioration de la connaissance sur les problématiques d'habitat sur le territoire. Cette montée en compétence sur l'habitat est renforcée par l'étude sur les copropriétés dégradées et les enquêtes socio-bâti dans les secteurs de fond Richer à Baie-Mahault et du Bourg des Abymes, les éléments de la

convention intercommunale d'attribution et la charte de relogement du NPNRU. L'ensemble des données sont versée au SIG de Cap Excellence et ouvrent le chantier de l'observatoire de l'habitat.

- **Vers une stratégie en matière d'habitat pour le territoire de Cap Excellence**

L'élaboration de ces documents cadre permet de poser les fondements de la stratégie habitat en cohérence avec les travaux du Scot et du projet du territoire, et qui consistent à :

- Repositionner Cap Excellence comme territoire de résidence, par l'augmentation de sa population à 110 000 habitants et des efforts importants et collectifs sur l'amélioration du parc et des quartiers afin de renouveler l'attractivité du territoire,
- Permettre à tout ménage de s'installer sur le territoire de l'agglomération, par une diversification importante de l'offre en logement au profit de l'accession à la propriété, l'adaptation du parc au vieillissement et aux nouveaux profils des ménages,
- Favoriser l'équilibre territorial, en facilitant la mixité de l'offre à toutes les échelles territoriales, et en limitant la production de logements sociaux en QPV,
- Accompagner les ménages à toutes les étapes de leur parcours résidentiels afin de favoriser l'accès et le maintien dans le logement, par le développement du repérage des situations de fragilité, de l'information et de la sensibilisation et des outils d'accompagnement.

La mise en œuvre de cette stratégie s'appuiera sur le NPNRU, dont la convention est en cours d'élaboration d'une part et de l'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) signée en mars 2021 d'autre part, ayant pour périmètre les trois bourg / centres historiques du territoire afin de reconquérir le parc vacant, reconquérir le parc vacant et les dents creuses, améliorer le parc dégradé et à redynamiser les quartiers

Politique sociale du territoire

En matière de politique sociale, Cap Excellence a initié, en 2013, et en concertation avec les CCAS des trois villes membres, une étude d'analyse des besoins sociaux qui a aussi permis d'établir les grandes orientations d'un plan d'action sociale. Cette démarche a donné lieu, pour Cap Excellence, à la mise en œuvre d'un observatoire social et l'organisation régulière de journées de l'action sociale à l'attention des professionnels et travailleurs sociaux qui interviennent sur le territoire.

Par ailleurs, Cap Excellence et ses villes membres s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Des solutions restent à trouver pour les publics non éligibles au RSA.

En fonction de ce contexte Cap Excellence développe ses interventions à partir des priorités suivantes : une politique locale de santé et de lutte contre la grande exclusion à travers notamment son contrat local de santé (CLS) et son conseil local en santé mentale (CLSM) ; l'insertion par l'activité des publics rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi avec son plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) ; la co-construction avec les villes membres d'une politique de prévention de la délinquance (conseil intercommunal de prévention de la délinquance ; schéma de tranquillité publique).

Par ailleurs et en lien avec la thématique des expulsions des locataires sociaux, permises par la loi ELAN, et celle du développement de plus en plus criant des phénomènes d'errance et de sans domicile fixe qui créent des situations difficiles sur le territoire, Cap Excellence réfléchit sur des solutions de logement adaptés pour tous les publics, y compris pour les étudiants, tout en cherchant à objectiver le besoin en hébergement, au regard de la concentration des structures sur le territoire communautaire et à l'absence de bilan d'occupation ou de satisfaction des usagers. Les actions 3.1.1 : Développer une offre d'hébergement pour les jeunes en formation et insertion professionnelle" et "3.1.2 : Adapter l'offre en hébergement d'urgence et accompagner les sorties des populations précaires de ces établissements" Du Programme Local de l'Habitat formalisent ainsi la méthodologie préalable au développement d'une offre en hébergement sur le territoire, au regard du rééquilibrage territorial nécessaire, tout en rappelant le rôle de chef de file de l'Etat et du Département sur cette thématique à travers le Plan Départemental pour l'Accès au Logement et à l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) qu'ils copilotent.

La seconde génération du contrat local de santé (CLS) et du contrat local de santé mentale (CLSM) est en cours d'élaboration et Cap Excellence a participé à la création d'un Samu social sur son territoire.

La santé des habitants de CAP Excellence

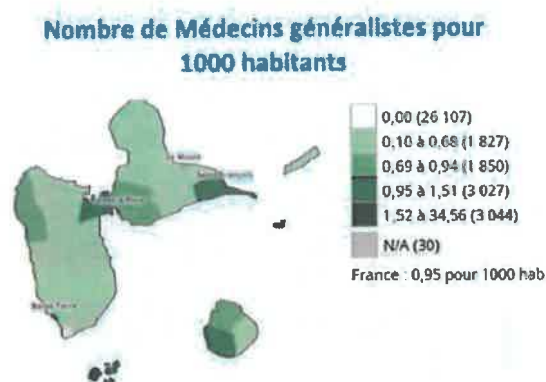
L'actuel pic épidémique du COVID-19 a mis en lumière les problématiques de santé spécifiques que connaît la Guadeloupe depuis de nombreuses années :

- Le poids majeur des maladies chroniques (diabète, HTA, maladies cardiovasculaires, AVC) : la Guadeloupe est, au niveau national, la deuxième région la plus touchée par le diabète.
- Une forte mortalité prématurée
- Un haut niveau de mortalité infantile
- Le poids des maladies tropicales et infectieuses avec un impact fort des transmissions vectorielles

Ces problématiques de santé se confrontent également à des limites structurelles qui touchent l'offre de santé :

- une faible densité médicale,
- une faible développement de l'offre d'accueil et de prise en charge de certains publics, notamment les personnes en situation de handicap et les personnes nécessitant une prise en charge en santé mentale

Concentration de l'offre de santé sur le territoire de Guadeloupe :



Sources : Assurance Maladie et INSEE

Globalement, la démographie médicale et paramédicale en Guadeloupe est plutôt défavorable par rapport à la moyenne française notamment pour les médecins généralistes, et s'avère très défavorable pour certaines spécialités (psychiatres, psychomotriciens, orthophonistes).

Si le territoire de CAP Excellence est le moins touché de Guadeloupe, il reste empreint aux mêmes problématiques : faible densité médicale, difficultés d'accessibilité à l'offre de santé, vieillissement des professionnels de santé, offre de santé et médico-sociale insuffisante au regard des besoins (notamment sur le champ de la santé mentale, la prise en charge du handicap et des maladies chroniques)

Le virage démographique que prend le territoire de CAP Excellence, comme l'ensemble de la Guadeloupe doit être anticipé, tout en maintenant les interventions en faveur de la jeunesse qui reste un public cible prioritaire, notamment au regard de sa vulnérabilité et compte tenu de l'évolution de la population.

1.2 CAP Excellence, le poumon économique de la Guadeloupe en transition économique

A noter : Sources des données ci-après : INSEE, Portrait de territoire Espelia, stratégie QPV/QVA

Poumon économique et pôle urbain doté d'équipements structurant, CAP Excellence est un territoire attractif concentrant établissements marchands et non marchands de la Guadeloupe.

Tout en demeurant l'agglomération centrale de la Guadeloupe, des disparités en matière de développement intracommunautaire sont observées. Pointe à Pitre subit une importante transformation territoriale causant sa dévitalisation économique en raison de la migration des administrations et des entreprises vers les zones d'activités de Jarry à Baie-Mahault, de Destrellan et plus récemment de Dothémare aux Abymes.

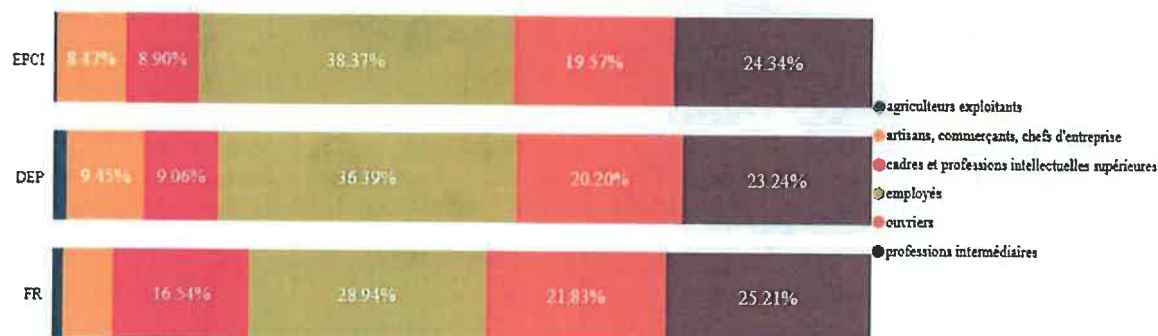
Près de 20 983 entreprises sont recensées sur ce territoire. Quelques soit le secteur d'activité, plus de 73% d'entre elles ne compte aucun salarié. Près d'un tiers des entreprises relèvent des activités de type commerces, transports, hébergements, et restauration représente, 19% d'activités spé et techniques, services administratifs, 11% de la construction, 10% portant sur l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale. Les secteurs de l'agriculture, de la pêche représentent 2% des entreprises.

Grâce à la zone industrielle de Jarry, CAP Excellence concentre près de 50% (de l'ordre de 60 000) des emplois de la Guadeloupe mais connaît une stagnation depuis 2006 (hors impact de la crise sanitaire COVID-19). Près de 70% des actifs employés proviennent des communautés d'agglomération voisines.

Le taux de chômage y est de 30,84% sur le territoire (32% à l'échelle de la Guadeloupe) représenté à hauteur de 73% par les 25 – 54 ans. Des disparités sont cependant observées entre ses communes membres : 19,88% pour Baie-Mahault, 34,15% pour les Abymes et 41,2% pour Pointe-à-Pitre.

La population active disposant d'un emploi est principalement concentrée au sein de la catégorie des employés et des professions intermédiaires à plus de 62%.

Emplois par catégorie socio-professionnelle



Représentation des emplois par CSP (Portrait de territoire Espelia)

Le développement économique et commercial

Le territoire de la CAP Excellence constitue un territoire essentiel au développement et au rayonnement de la Guadeloupe, notamment par sa situation de porte d'entrée régionale grâce aux grandes infrastructures de transport présentes et en premier lieu l'aéroport et le port. Le territoire est en effet très directement impacté par les puissants moteurs de développement que sont la présence des grandes infrastructures et zones d'activités économiques, tant par les atouts économiques qu'ils offrent, que par les nuisances qu'ils induisent.

CAP Excellence constitue le cœur économique de la Guadeloupe avec de nombreuses entreprises, ayant des activités complémentaires (autant dans les services que le commerce, l'artisanat, l'industrie ou le tourisme). Comme mentionné ci-dessus, CAP Excellence concentre les principales zones d'activités (Jarry sur la

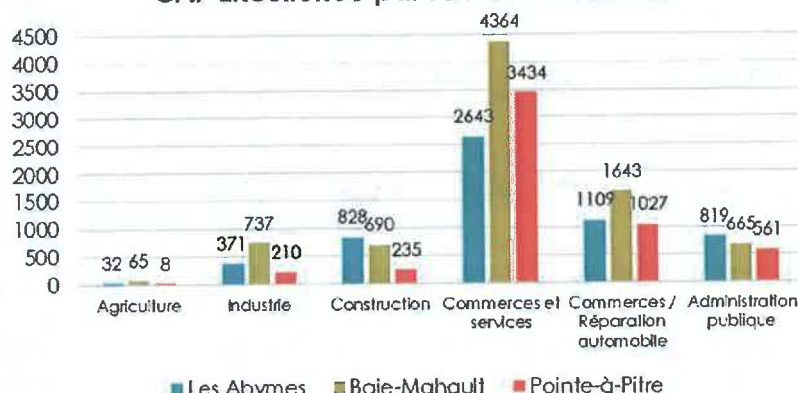
Commune de Baie-Mahault, Morne Vergain ou encore Dothémare aux Abyes), proposant une offre en commerces et services de qualité participant de l'attractivité du territoire. Ces zones sont cependant pour la plupart faiblement aménagées et pour une partie saturée à l'instar de la zone de Jarry qui concentre près de 3 500 entreprises, le long d'axes de communication engorgés.

En termes de disponibilité foncière pour le développement d'activités économiques, les stocks diminuent, certaines zones sont fortement impactées par les risques naturels et l'offre apparaît comme dispersée. De plus, les disponibilités existantes sont très vite commercialisées. Dans ce cadre, la CAP Excellence mène une politique ambitieuse de développement de ses zones d'activités pour offrir des possibilités en matière d'emplois et de formations pour une grande partie de ses habitants.

Sur le plan commercial, les études réalisées dans le cadre des programmes Cœur de Ville et du développement économique des QPV et QVA montrent la dynamique de concurrence forte des ZAE économiques périphériques sur les centres-villes dans une aire de chalandise qui reste limitée géographiquement.

Au sein de CAP Excellence, 10 441 établissements sont enregistrés dans les secteurs du commerce et des services, soit 53,7% des établissements de la CA (19 441 établissements au total), et 21,5% des établissements recensés à l'échelle du département. On note également un nombre d'établissements élevé par rapport au nombre d'emplois et un grand nombre d'entreprises sans employés. Par ailleurs, l'administration publique représente 10,5% des établissements présents sur l'agglomération.

**Répartition des établissements actifs de la CA
CAP Excellence par secteur d'activités**



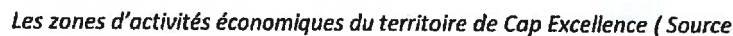
Détail des établissements au sein des communes de la CA CAP Excellence. (Source : INSEE, Caractéristiques des établissements en France hors Mayotte. Géographie au 01/01/2019 mise à jour au 08/08/2019)

De manière générale, on constate la prégnance de deux modèles entre « commerces de centre-ville » en décroissance et « commerce de périphérie » en développement. Le rééquilibrage, le renouvellement et l'adaptation de l'offre commerciale aux nouveaux besoins représentent donc de véritables enjeux pour le territoire. Dans ce contexte, le renforcement du commerce de proximité dans les polarités et les centres-bourgs est une piste d'action à privilégier.

Les Zones d'activités économiques (ZAE) constituent l'un des leviers d'action directe de Cap Excellence en matière de développement économique. Le territoire comptabilise 18 ZAE de compétence communautaire, et 25 autres zones d'activités, représentant près de 1 037 ha.

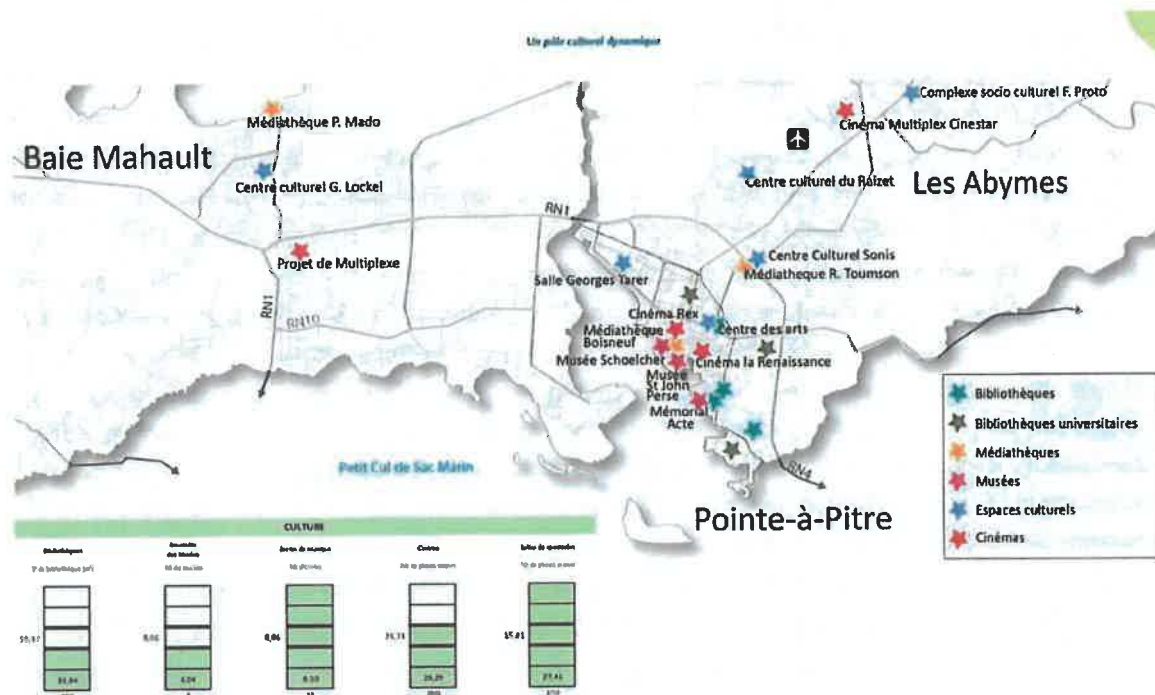
Selon le SAR, les espaces d'activités rayonnent à trois échelles différentes :

- L'échelle internationale (ZA de Jarry),
- L'échelle régionale (PAE de la Providence et le Technopôle Morne Bernard),
- L'échelle communale (les autres zones).



La maison de la mangrove, Taonaba, constitue un aménagement écotouristique, permettant la valorisation du canal de Belle Plaine débouchant sur le Grand Cul de Sac Marin, et des milieux humides présents sur la ville des Abymes.

Par ailleurs et issu de la volonté des élus communautaires de faire de la culture un vecteur de cohésion et de développement, Cap Excellence, depuis 2010, a bénéficié du transfert d'événements culturels majeurs : Jou a tradisyon (en décembre), le Carnaval de l'agglomération de janvier à mars (donnant lieu lors du dimanche gras à la manifestation populaire la plus importante du département) ; les festivals Ilojazz – carrefour des musiques créoles (au mois de décembre) et *Cap Excellence en théâtre* (au mois de mai). Il exerce également la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ; en 2017, il a initié une déclinaison locale du projet DEMOS (dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale), avec des actions à destination des enfants, des familles et des encadrants.



Répartition des équipements culturels du territoire de Cap Excellence

Édifié au début du XX^{ème} siècle à l'emplacement d'anciennes écuries, et remplaçant la salle de spectacle incendiée en 1882, le cinéma "La Renaissance" à Pointe-à-Pitre fut la première salle de cinéma, théâtre, prestations musicales de Guadeloupe, avec ses 500 places. Ce n'est que dans les années 70 que l'établissement devint uniquement cinéma, ce jusqu'en 2001. Plusieurs éléments de l'édifice sont inscrits au titre des monuments historiques de France. Un programme d'études de réhabilitation - requalification – reconstruction de la Renaissance est engagé depuis 2012.

Le cinéma Rex n'est plus en fonction depuis la mi-2020, conséquence de la concurrence et de la situation sanitaire. De nouveaux usages pour ce site restent à définir de manière précise : formation à l'audiovisuel, production locale cinématographique.

Le centre des Arts et de la Culture est inscrit dans un processus de reconstruction depuis 2009 qui peine à s'achever. Dès 2020 et dans l'optique d'aboutir à une reprise des travaux dès le 2^{ème} semestre 2022, la relance

du chantier a été initié avec comme point d'orgue la concertation des acteurs culturels afin d'ajuster et de compléter le projet culturel initial. Eu égard au contexte sanitaire Covid-19 fortement impactant pour ces acteurs, l'année 2021 a vu l'occupation du site en chantier par ces derniers. Des négociations ont été entamées afin, en plus de les associer à la concertation, qu'ils soient également intégrés dans une démarche de coopération culturelle créative plus large, permettant de spécialiser le centre des arts dans des missions de soutien à la création ; de diffusion d'œuvres originales et de lieu de valorisation des formes artistiques et culturelles guadeloupéennes.

Autre équipement phare, le Centre Culturel de Sonis situé dans le quartier Lacroix aux Abymes constitue de fait depuis la fermeture du centre des arts, le principal outil de l'offre culturelle du territoire. Il est renforcé depuis 2 ans par le lancement d'un processus de classement « école agréée » en lien avec son partenariat avec la filière des arts du lycée Carnot. En complément du projet du centre des arts, sa vocation est donc celle de la formation initiale et de l'excellence dans le champ de l'enseignement artistique.

La stratégie sportive du territoire

Le territoire accueille le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives des Antilles et de la Guyane (CREPSAG). Cet établissement d'excellence assure les missions de formation et préparation de sportifs de haut niveau en liaison avec les fédérations sportives et la mise en œuvre du double projet alliant performance sportive et réussite scolaire, universitaire et professionnelle du sportif. Plusieurs équipements sportifs de types stades, Gymnase, plateaux sportifs sont présents sur le territoire ainsi qu'une base nautique. Avec sa compétence « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », Cap Excellence souhaite développer une stratégie sportive communautaire passant par la définition d'un schéma directeur des équipements sportifs de l'agglomération. Il s'agit de mettre en exergue cette démarche d'ensemble pour ce qui concerne le domaine du sport qui reposerait sur les principes et orientations suivants : « contribuer au renforcement de l'attractivité du territoire » ; « cibler les bénéficiaires des interventions de Cap Excellence dans le domaine du sport » ; « définition d'un schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs » ; « positionner Cap Excellence comme chef de file des sports nautiques ».

Pour ce faire, les interventions suivantes structurent la stratégie sportive du territoire :

- La définition du schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs de l'agglomération.
- La participation financière à la mise en œuvre des compétitions régionales et emblématiques et le soutien aux manifestations sportives d'intérêt national et international qui se déroulent sur le territoire de l'agglomération.
- Le soutien aux projets handisports.
- L'appui aux villes membres dans leurs actions de promotion des sports nautiques et de nature (amateur et compétition).
- La mise en œuvre d'un programme d'appui à une offre d'équipements nautiques.

Ces interventions doivent permettre de répondre aux enjeux retenus par les élus ainsi qu'il suit :

- Clarifier les interventions de Cap Excellence dans le domaine du sport), dont celles qui concernent le versement de subvention aux associations et opérateurs privés
- Dynamiser et structurer certaines filières sportives dont l'intérêt économique et touristique est reconnu, tout en maintenant l'action d'animation de proximité des villes.

Faciliter enfin l'articulation des actions initiées dans ce domaine de compétence avec les interventions de développement économique reposant sur une démarche de filières, dont celles de l'économie bleue et de l'économie verte.

Des enjeux développés autour de l'accès à l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle

Le territoire de CAP Excellence est un territoire marqué par des enjeux forts en matière d'insertion, d'emploi et de formation professionnelle.

Ainsi, le taux d'activité faible des publics âgés de 15 à 64 ans est globalement inférieur à la moyenne départementale (68,2%) et nationale (72,5%), bien que la ville de Baie-Mahault fasse figure d'exception. Les demandes d'emploi sont ainsi en augmentation, particulièrement chez les jeunes et les seniors, avec un public âgé de 50 ans peu qualifié et en difficulté de reprise d'emploi. Une partie des freins ont été repérés pour l'accès ou le retour à l'emploi de ces publics fragilisés : leur faible mobilité, l'accès aux soins et le suivi médical, la recherche de logement, les difficultés financières, le faible niveau de qualifications, ou encore les difficultés à accomplir de façon autonome les démarches administratives. En parallèle, peu de chantiers d'insertion sont développés sur le territoire et la connaissance réelle des besoins des entreprises en termes d'effectifs, de profils professionnels et de formation apparaît insuffisante. En perspective, un pilotage et une coordination sont à renforcer autour des parcours individuels de formation et d'accès à l'emploi pour les habitants de l'agglomération.

Le niveau de formation des habitants de Cap Excellence est plus élevé que celui des autres EPCI de Guadeloupe, où 48 % de la population non scolarisée d'au moins 15 ans ne possèdent aucun diplôme. Sur le territoire de Cap Excellence, cette proportion est passée de 58 % en 1999 à 44 % en 2012. Cette proportion est comparable à celle de la CACEM en Martinique. CAP Excellence se caractérise surtout par un déficit de diplômés du supérieur : seuls 19 % des 15 ans et plus non scolarisés sont titulaires d'un Bac+2 ou supérieur. Dans la CA de Fort-de-France, cette proportion atteint cinq points de plus. Cet écart est plus significatif pour les titulaires d'un Bac+3 et plus (près de 40 % en plus). Ce déficit est à mettre en lien avec une offre de formation probablement moins complète, mais aussi avec le tissu économique du territoire de CAP Excellence. Les particularités du pôle urbain avec la prédominance du secteur tertiaire et du centre de décisions externalisés font que l'offre d'emploi est principalement tournée sur des postes d'employés et d'ouvriers et relativement moins sur des postes de cadres et de professions intellectuelles supérieures.

En complément de cette offre de formation, le territoire entend renforcer les dispositifs dont peuvent bénéficier ses résidents et usagers en tentant de limiter les situations de déscolarisation à l'aide d'un accompagnement adapté et une prise en charge dès le plus jeune âge. Elle souhaite que soit déployé le label Cité Educative, en cours dans le QPV Chemin neuf Carénage Darboussier, dans d'autres quartiers de son territoire.

L'économie sociale et solidaire au sein de Cap Excellence

C'est la même dynamique créée par son attractivité et son effet de pôle qui fait de Cap Excellence l'espace économique où se retrouve la part la plus importante de structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) dont la majorité ont le statut associatif. Cette forme d'entreprendre qui vise l'intérêt collectif et l'utilité sociale, est le support de nombreuses initiatives à fort impact social, économique et démocratique.

À partir de ce constat, la stratégie la Communauté d'Agglomération Cap Excellence s'appuie afin d'organiser ce domaine d'activités sur les axes suivants :

- La consolidation du cadre institutionnel à partir de son service insertion, emploi, innovation sociale et solidaire qui anime le partenariat en direction des différents acteurs impliqués et qui seront mobilisés

en continu : Cités Lab ; l'Association pour le Développement des Initiatives Économiques (ADIE) ; France-Active ; la Chambre Régionale Économie Sociale et Solidaire (CRESS) ;

- **L'appréhension intégrée et coopérative et comme levier de développement de la « filière » Culture/Patrimoine/Tourisme** à travers la formalisation du Pôle Territorial De Coopération Économique (PTCE) : Réseau solidaire et culturel de l'agglomération centre. Il doit mobiliser les acteurs culturels autour de 3 enjeux : le patrimoine culturel immatériel ; l'artisanat d'art ; la coopération culturelle créative.
- **L'appui aux initiatives de cohésion sociale et de création d'emploi portées par les dynamiques associatives** et en particulier celles qui interviennent dans le champ du développement social local, permettant d'une part, de mobiliser l'action des habitants et usagers dans le sens d'une prise en charge, en autonomie, des problématiques quotidiennes qui sont les leur, mais également de favoriser la conduite efficace des interventions qui nécessitent une organisation plus fine telle les services à la personne (avec des enjeux de professionnalisation ; de filière métiers ; de renforcement des liens sociaux et intergénérationnels avec la silver économie notamment). Elle se traduira en outre par des expérimentations portées par des "régies de quartier" et les expérimentations en lien avec la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) dans les secteurs de la politique de la ville.)
- **Poser comme un enjeu essentiel la thématique de la gestion des déchets et de l'amélioration durable du cadre de vie**, en la positionnant comme une ambition phare mobilisant le plus grand nombre. Ce principe entraînant le développement de pratiques vertueuses entraînées par : une économie circulaire, (tri sélectif, recyclage et valorisation des déchets, prévention des actes de pollution) et une gestion de proximité et participative du cadre de vie, grâce à l'implantation de structures innovantes telles des régies de quartier ou encore des associations intermédiaires.
- **Susciter enfin les initiatives concourant à la valorisation du processus intégré : « sport, alimentation, bien être, santé. »** Cette transition fait partie de l'une des plus radicales, car vise à inciter les personnes à transformer radicalement leur mode de vie en s'appuyant sur des cadres d'intervention dont la collectivité peut être porteuse. L'économie sociale et solidaire, couplée à des processus d'innovation sociale (incitation aux échanges de savoirs ; à des systèmes d'échanges locaux ; aux circuits courts ; à la mutualisation des productions – jardins partagés ; etc) étant l'une des méthodes la plus aboutie pour y parvenir.

L'ESS est donc positionné pour Cap Excellence comme outil du développement social pouvant donner lieu à ces solutions économiques alternatives. Au sein d'un lieu dédié amené à recevoir les services consacrés à son développement (le projet « Cité d'Excellence »), elle permettra de : soutenir et promouvoir les nouvelles formes d'économie collaborative ; de créer et favoriser les espaces de co-working ; d'accompagner les acteurs de l'ESS dans leur ingénierie de projet par la formation ; de concourir au développement de nouvelles offres d'ingénieries financières.

1.3 Cap Excellence, un territoire en transition numérique

A noter : Sources SDUN, portail numérique, plan d'actions numériques de Cap Excellence 2019

3.1. La dynamique régionale en œuvre

A l'échelle régionale, depuis octobre 2013, la Guadeloupe est dotée d'un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). Il vient compléter les objectifs et les ambitions d'aménagement numérique de la Guadeloupe exposés dans la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCoRAN) adoptée par la Région et ses partenaires en 2012. L'objectif du SDTAN est de rendre éligible, à horizon 10 ans, 80% des foyers et des entreprises de Guadeloupe au très haut débit 100 Mbit/s et de garantir une couverture complète du territoire par une combinaison de technologies. Le plan d'investissements pour parvenir à cet objectif représente un montant consolidé de l'ordre de 155 millions d'euros en 10 ans portant sur la desserte des îles du sud en câbles optiques, la couverture en fibre optique des deux tiers des habitations et des entreprises, le raccordement FttH, la modernisation des réseaux téléphoniques, le raccordement en fibre optique de bâtiments prioritaires et des points hauts de téléphonie mobiles.

Par ailleurs, un Plan de Développement de l'Economie Numérique (PDEN) a été élaboré par la Région Guadeloupe et structuré autour de 11 actions prioritaires dont le portail Guadeloupe Numérique.

Enfin, le Schéma Directeur des Usages Numériques (SDUN) définit un cadre stratégique pour accompagner le développement des services numériques en Guadeloupe.

3.2. Vers un territoire numérique inclusif

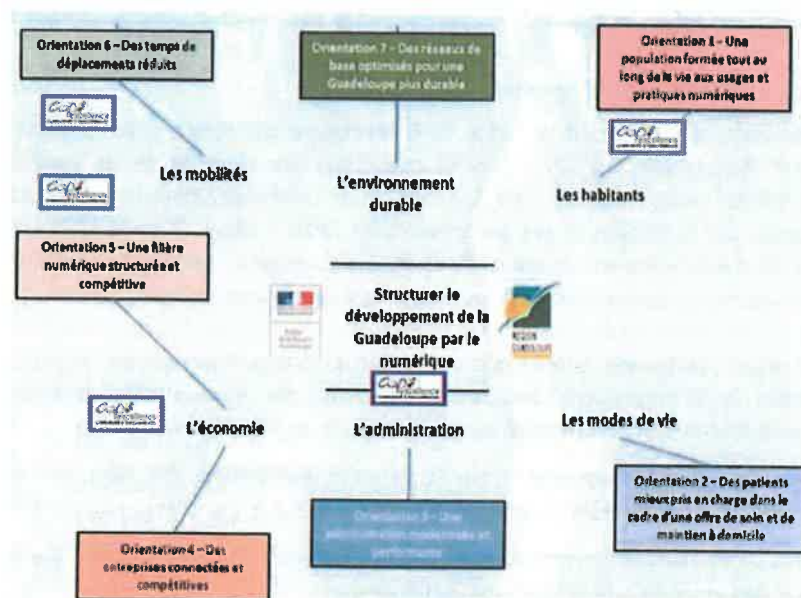
Dans le cadre de ses objectifs en matière d'amélioration de la qualité de service rendu à ses communes membres et à ses usagers d'une part, à sa compétence en matière de développement économique d'autre part, Cap Excellence a porté une réflexion sur la filière numérique, facteur clé de développement pour son territoire. Le numérique y est identifié comme un sujet transversal visant à supporter à dynamiser la politique de développement économique de Cap Excellence et mettre en œuvre des actions et de services à destination des citoyens, des associations et des acteurs du système éducatif et de l'enseignement.

Les principaux enjeux liés au numérique et identifiés sur le territoire de Cap Excellence sont :

1. La réduction de la fracture numérique au sein de la communauté d'agglomération (entre les villes, entre les quartiers, entre les particuliers, entre les entreprises)
2. La Contribution à la création d'emploi sur le territoire communautaire en mettant à disposition des particuliers, des associations et des entreprises du territoire des infrastructures et des services numériques
3. La constitution d'un Pôle de développement et d'attractivité de la Région Guadeloupe dans le bassin caribéen et à l'International impliquant :
 - a. Le développement de TPE/PME agiles (pépites numériques) exportant leurs services digitaux à valeur ajoutée l'international (ex : développement d'applications, tierce maintenance applicative) ;
 - b. L'organisation d'un événement consacré au numérique, de rayonnement international favorisant notamment le tourisme d'affaires et de congrès ;
 - c. L'obtention du Label French Tech et la promotion de l'écosystème des entreprises de services numériques (ESN) de Cap Excellence

Aussi, Cap Excellence a construit un plan d'action numérique visant une meilleure autonomie numérique les quatre domaines que sont l'économie numérique, l'emploi et la formation, les relations avec les services publics, l'inclusion sociale et bien-être (e-santé).

Pour mettre en œuvre son PAN, le territoire pourra s'appuyer sur l'université des Antilles, le cluster Guadeloupe Tech, la pépinière Audacia – Technopole – vallée du Morne Bernard Baie-Mahault.



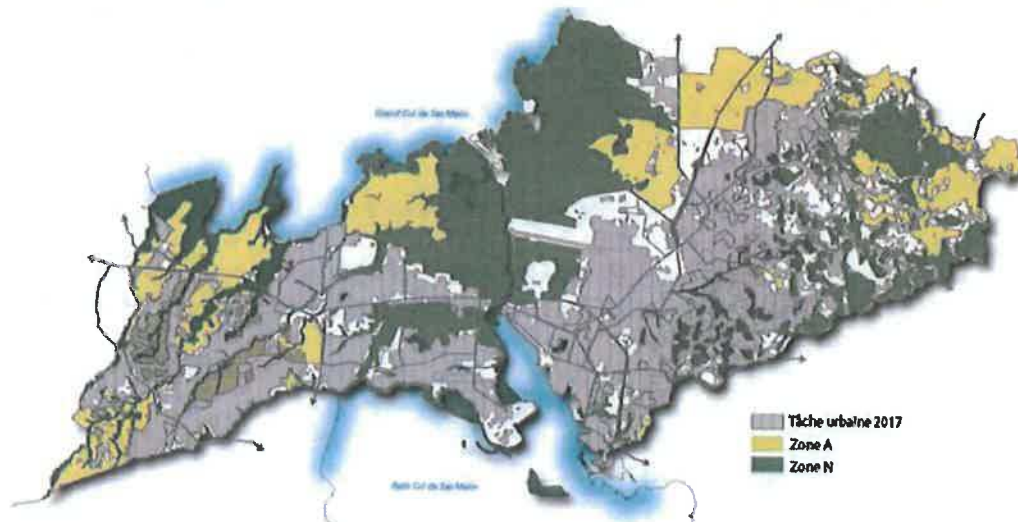
Intégration de la réflexion de Cap Excellence au SDUN de la Région Guadeloupe (PAN V2 de Cap Excellence)

1.4 Un territoire urbain empreint de ruralité en transition écologique

A noter : Sources des données présentées ci-après : actions cœur de ville, réunions de concertation NPNRU et SCOT de 2018, cahier du DSA d'architecte-urbaniste 2013-2014)-PCAT 2022-2028 Diagnostic

Un territoire pour moitié rural

49,6% du territoire de CAP Excellence est zone agricole ou naturelle au titre des plans locaux d'urbanisme.



Ces espaces sont soumis à de fortes pressions au profit de l'activité économique :

- Depuis 1969, 90ha ont été grignotés sur le littoral pour la construction de la zone industrielle de Jarry
- La zone des Grands Fonds (Les Abymes) et l'ouest de Baie-Mahault voient leurs surfaces diminuées au profit de l'habitat.

La tâche urbaine a quand elle augmenté de 19% entre 2005 et 2017 et représente aujourd'hui 4 000 hectares.

Une topographie unique à l'échelle de la Guadeloupe

A l'interface de l'île de la Basse-Terre et de celle de la Grande-Terre, CAP Excellence est soumis à l'influence de sols aux caractéristiques bien spécifiques et différentes avec à l'ouest un relief accentué socle d'une activité volcanique et à l'est par des plateaux calcaires.

L'élément eau entre élément caractéristique du paysage et source de risque

Bordées au Nord par le Grand Cul de Sac Marin et au sud par le Petit Cul de Sac Marin, les communes des Abymes et de Pointe à Pitre sont séparées de Baie-Mahault par l'étroit bras de mer qu'est la rivière salée. Son relief étant peu marqué, excepté dans la zone des Grands Fonds, morneuse et vallonnée, et constitué majoritairement de plaine, son réseau hydrographique est l'un des moins dense de la Guadeloupe. Seuls deux cours d'eau, relevant du domaine public fluvial de l'Etat y sont présents. Il s'agit des canaux de Perrin et de Belle Plaine traversent la ville des Abymes. Plusieurs rivières (Mahault, la Digue, du Coin, de Houaromand) ou ravines (Gobain, Belcourt, Gourde Liane, A Gosse), traversent la ville de Baie-Mahault ainsi que celles des Abymes. Ces au sein de ces deux villes que les surfaces d'espaces naturelles, et notamment d'espaces remarquables du littoral sont les plus conséquentes.

Si la Guadeloupe prise dans son ensemble est une Région à haut risque inondation en raison de son climat tropical humide, le territoire de CAP Excellence, se singularise. Il est soumis au risque de submersion marine dans sa partie ouest et Nord, aux inondations par débordement de cours d'eau et par ruissellement. Ces dernières sont fortement accentuées en raison de l'imperméabilisation des sols dans les zones urbaines limitant d'infiltration et de systèmes d'assainissement d'eaux pluviales sous dimensionnés.

Enfin, CAP Excellence est inclus dans le TRI (Territoire à Risque Important d'Inondation) Centre et porte la stratégie locale de Gestion des Inondations à ce titre.

Focus sur le plan d'action de prévention des inondations (PAPI) des bassins versants des Grands Fonds

Le territoire de Cap Excellence est inclus dans cette démarche depuis 2012 avec plusieurs partenaires aux fins de mettre en œuvre les 7 axes de la prévention des inondations et aboutir un second PAPI plus structurel sous la forme d'un programme de travaux rationalisés.



Les 7 axes de la prévention du risque inondation

Les principales inondations prises en compte dans ce PAPI sont les inondations par précipitations intenses (ruissellement et débordement de cours d'eau) ; les inondations par submersion marine ne sont pas incluses alors que la ville de Pointe-à-Pitre est fortement concernée.



Le périmètre du PAPI des bassins versants des Grands Fonds

Plusieurs facteurs physiques et géographiques expliquent la sensibilité de ce territoire aux inondations :

- de fortes intensités pluviométriques occasionnant des ruissellements importants et rapides sur les bassins versants et des temps de réponse très courts

- un réseau hydrographique très dense et ramifié, présentant un grand nombre d'ouvrages hydrauliques de traversée susceptibles d'amplifier les conséquences des phénomènes pluvieux (ouvrage devenu sous-dimensionné, mal entretenu, ...) notamment dans les fonds de vallée des Grands-Fonds,
- un réseau hydrographique à écoulement temporaire, souvent encombré (bâti, remblai, déchets,) qui contribue aux phénomènes d'embâcles qui facilitent la montée des eaux,
- des zones de rupture de pente et des zones planes présentant des pentes quasi nulles sur les parties aval où les ravines s'étaient autrefois et se perdaient dans la mangrove, dans les zones humides et/ou sur le littoral,
- la mangrove et la mer pour exutoire dont le niveau peut influencer les écoulements.

Un territoire aux multiples facettes paysagères

L'atlas des paysages élaboré en 2011 a permis de valoriser les différents grands ensembles paysagers de la Guadeloupe composés d'unités paysagères, c'est-à-dire de portions du territoire au sein desquelles les composantes spatiales, les ambiances, les perceptions sociales et les dynamiques paysagères présentent une homogénéité et une singularité.

Quatre unités paysagères caractérisent le territoire de Cap Excellence :

- l'agglomération de Pointe-à-Pitre/Abymes : il s'agit d'une unité paysagère exclusivement urbaine dont le relief originel a été renié au profit de la ville. Elle est constituée du cœur historique de l'agglomération qu'est Pointe-à-Pitre ville coloniale, dense disposant d'un patrimoine ancien et dégradé, de faubourgs spontanés résiduels. Le bâti collectif et commercial y est hétérogène. Elle possède un littoral urbain diversement accessible et permet une transition rapide vers les Grands Fonds.
- la plaine des Abymes : elle se compose d'une plaine littoral, à vocation agricole à dominante cannière. Elle est encadrée par les espaces remarquables du littoral et une ceinture morneuse permettant la transition vers les Grands Fonds.
- les Grands Fonds : ils sont caractérisés par un réseau de petites vallées enchevêtrées, une urbanisation dense en périphérie et forte sur le linéaire interne.
- les vallons urbanisés de la confluence : ils concernent surtout la ville de Baie-Mahault. Les caractéristiques principales portent sur :
 - o un relief vallonné généralisé qui s'adoucit vers la plaine littorale ;
 - o une urbanisation linéaire très étendue avec des boisements résiduels ;
 - o des poches de cannes, notamment sur le littoral ;
 - o des bourgs peu affirmés ;
 - o des reliefs forestiers « apprivoisés » ;
 - o un territoire entre deux culs de sac marins ;

- les paysages littoraux ;
- une ouverture visuelle très restreinte mais des panoramas ponctuels forts sur la montagne.

Transition énergétique

Le territoire de Cap Excellence est engagé depuis 2015 dans une démarche visant à améliorer sa politique d'efficacité énergétique et climatique et est à ce titre labellisée Cit'ergie devenu depuis « Territoire engagé climat- air-énergie ». Cette labellisation souligne les efforts faits par l'établissement concernant :

- son PCAET en cours d'élaboration et dont le projet de plan d'action a été approuvé en octobre 2021. Ce PCAET s'inscrit dans la continuité de son plan Climat Energie Territorial mis en place de 2015 à 2019
- son premier bilan carbone de 2014
- la construction de son plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Production énergétique et gisement

Il abrite les principales unités de production de la Guadeloupe qui correspondent à 55% de la production d'électricité selon la source primaire. Il s'agit de 3 installations distinctes : la centrale diesel EDF-PEI Pointe-Jarry (211 MW pour 844 GWh en 2019), équipée de 12 moteurs de 18,3 MW, la centrale à turbine à combustion de Jarry Sud (puissance installée de 100MW) et la centrale diesel énergies Antilles de 15 MW, équipée de 4 moteurs de 5,1 MW soit une puissance d'énergie thermique installée totale sur le territoire de 338 MW.

Le tableau suivant permet d'identifier la répartition des unités de production par filière et par commune. La ville de Baie-Mahault concentre donc la majeure partie des installations de production toute filière confondue.

Communes	Solaire	Biogaz	Thermique
Les Abymes	3.5	2.26	0
Pointe-à-Pitre	0	0	0
Baie-Mahault	21.89	0	338.6
Territoire de Cap Excellence	21.89	2.26	338.6
Total			362.75MWh

Puissance installée par filière sur le territoire en MWh (données EDFSEI)

En matière de gisement d'énergies renouvelables, 4 sources ont fait l'objet d'une analyse dans le cadre du diagnostic du PCAET : le solaire (photovoltaïque et thermique), la méthanisation, la récupération de chaleur fatale (tertiaire/industrielle et domestique) et l'éolien. La synthèse des études est présentée ci-dessous.

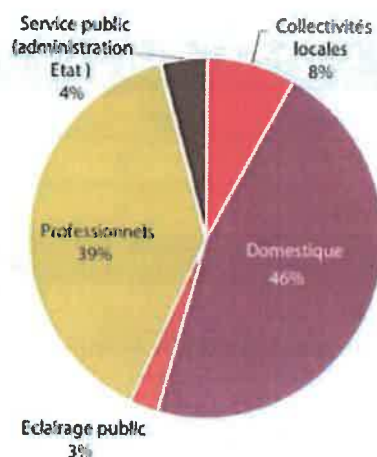
Filière	Potentiel brut GWh	Potentiel de couverture de la consommation du territoire	Capacités installées	C / MWh	Maturité du gisement
Solaire photovoltaïque	796	137%	22.2 MW	116 à 148	Mature
Solaire thermique	31	5%	8 735 CEST*	140	Mature
Méthanisation (additionnel élec.)	3,4	1%	2,2 MW	180	Faible
Récupération de chaleur tertiaire et industrielle	En cours	En cours	-	-	Faible
Récupération de chaleur domestique	En cours	En cours	-	-	Faible
Eolien	Non mobilisable	Non mobilisable	-	-	Non mobilisable
Total	831	144%			

Gisement d'énergie renouvelable (source diagnostic PCAET 2019)

Consommation énergétique et potentiel de réduction

La consommation finale énergétique en Guadeloupe est de 7 123 GWh en 2019. Elle est relativement stable depuis de 2008 (6 540 GWh).

En matière de répartition de la consommation nette d'électricité, le secteur domestique demeure le plus gros consommateur avec 46% des parts suivi du secteur des Professionnels 29%.



Répartition de la consommation nette d'électricité par secteur en Guadeloupe en 2019 (source diagnostic PCAET 2019)

Rapportée à l'échelle des EPCI de Guadeloupe, la consommation électrique est la plus importante sur le territoire de Cap Excellence. Elle est de 580 GWh/an répartie comme suit :

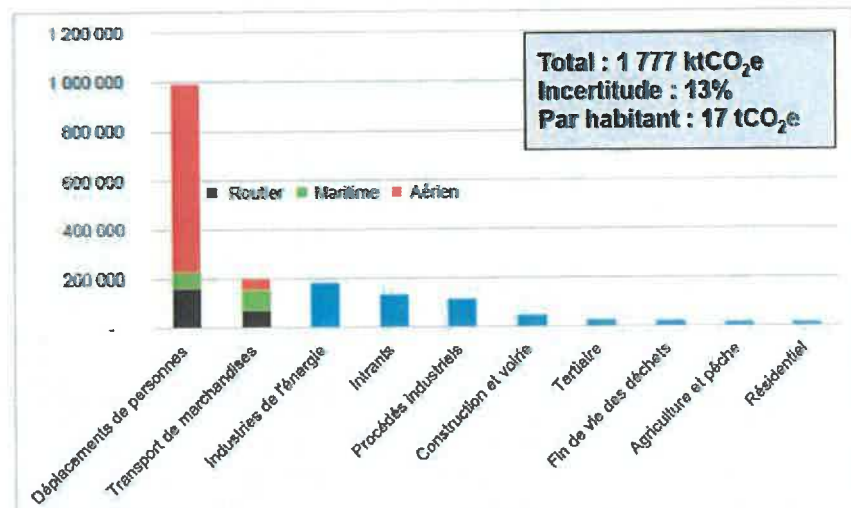
- Secteur tertiaire privé: 44%
- Industrie : 25%
- Résidentiel : 23%
- Autres : 8 %.

Enfin, lorsque l'on ramène la consommation électrique au nombre d'habitants, elles se répartissent comme suit :

- Bale-Mahault : 8,3 MWh/hab.
- Les Abymes : 4,0 MWh/hab.
- Pointe-à-Pitre : 6,8 MWh/hab.

Bilan carbone : Estimation des émissions de gaz à effet de serre

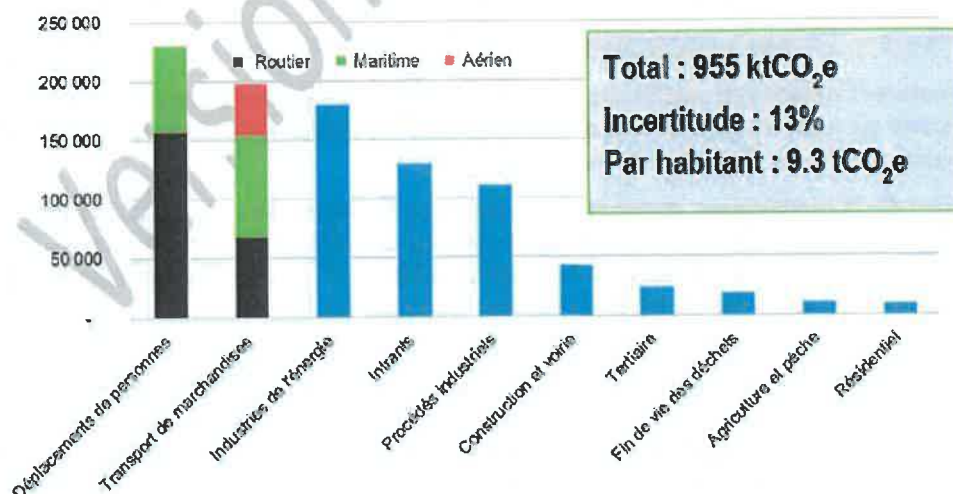
Dans le cadre du diagnostic PCAET 2022 – 2028, un bilan des émissions de GES a été repris des études conduites par l'OREC à partir des données 2017 et de l'outil bilan Carbone. Il est en résulte que le bilan carbone du territoire est fortement impacté par les émissions induites par les déplacements des personnes principalement via le transport aérien puis le transport routier et enfin le transport maritime.



Bilan carbone territoire de Cap Excellence (source PCAET 2022-2028)

L'empreinte carbone d'un habitant de Cap Excellence est de 17tCO₂ là ou celle d'un habitant de l'hexagone est de 1117tCO₂e

Or, en y incluant le transport aérien, cette empreinte passe à 9,317tCO₂



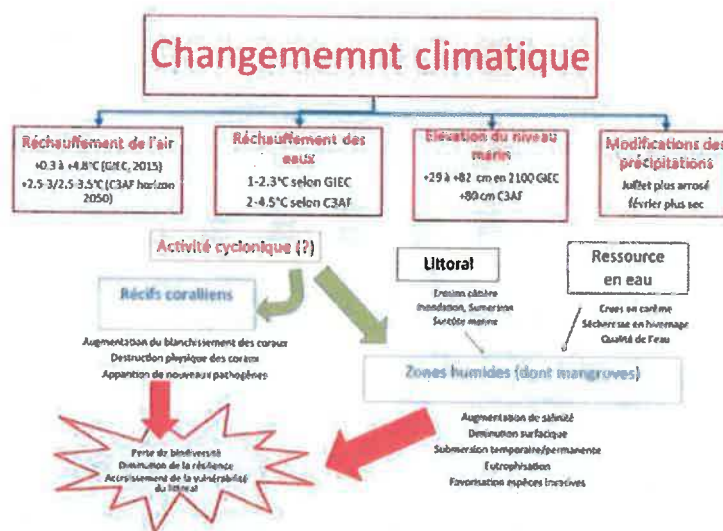
Bilan carbone territoire de Cap Excellence sans le transport aérien (source PCAET 2022-2028)

Changement climatique

Plusieurs travaux ont été conduits aux fins d'évaluer les impacts attendus du changement climatique notamment sur les ressources en eau et en milieux aquatiques :

- Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE),
- l'étude des Conséquences du Changement climatique sur les Antilles Françaises (C3AF),
- l'étude des impacts géotechniques et hydrauliques de l'élévation du niveau de la mer due au changement climatique dans le contexte urbain côtier de la zone pointoise,
- le Rapport "Changement climatique et biodiversité dans l'outre-mer européen"
- l'Explore 2070.

Ils ont permis de mettre en exergue les effets du changement climatique sur la Région Guadeloupe synthétisés ci-après :



Impact du changements climatiques (Source projet de SDAGE 2022-2027)

Impact du changement climatique sur la santé

Les modifications de l'intensité du régime des précipitations ou encore des températures moyennes peuvent avoir des impacts sur le développement de maladies vectorielles (Dengue, Chikungunya, Zika, filariose) ou bactériologiques soit 2% des décès dans le monde.

L'augmentation de la température aurait pour conséquence la dégradation de la qualité de l'air ce qui multiplierait le risque de maladies respiratoires chroniques (asthme, bronchite chronique, etc.) ou de maladies cardiovasculaires, notamment chez les sujets sensibles. Les populations sensibles aux allergènes aériens se trouveront probablement plus exposées dans les conditions du climat futur. Les personnes âgées, particulièrement sensibles et sujettes à la déshydratation risquent d'être impactées.

Le changement climatique engendre également le développement de maladie alimentaire telle que la ciguatera. En effet, les surfaces de corail mort sont propices au développement de gazons algaux et donc à la prolifération des microalgues épiphytes. Certaines de ces algues produisent des neurotoxines s'accumulant dans les animaux marins herbivores et remontant les niveaux de la chaîne alimentaire jusqu'à l'homme.

1.5 Synthèse des enjeux du territoire de CAP Excellence

Depuis sa création, et singulièrement durant ces 5 dernières années, l'établissement conduit plusieurs stratégies visant à rapprocher ses communes membres et à faire « TERRITOIRE » à partir des compétences qui lui sont dévolues.

A travers, ce contrat de relance et de transition écologique, il s'agit pour CAP Excellence de :

- Renforcer la cohérence dans les politiques publiques sectorielles qu'il conduit
- Disposer d'un outil intégrateur et facilitant les interfaces entre ces dernières,
- Disposer d'une feuille de route axée sur la transition écologique comme moteur de sa croissance, du développement territorial, sur la période 2021 - 2026

Situation du projet de territoire de CAP Excellence

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire CAP Excellence et dispositif en cours

Une vision pour le territoire, portée par les élus

Conscients de son positionnement central dans le développement de la Guadeloupe, les élus du territoire de Cap Excellence souhaitent améliorer l'image de l'agglomération en portant l'ambition de faire de Cap Excellence un **territoire durable** suivant trois dimensions :

- **L'identité du territoire** : Révéler l'identité profonde du territoire communautaire en promouvant les aménités paysagère, agricoles et naturelles, méconnues ou sous évaluées que sont ses espaces agricoles, son littoral, les spécificités de ses communes membres
- **La soutenabilité du développement** : Inscrire l'agglomération dans une trajectoire durable en mettant en œuvre une véritable politique de développement endogène et durable répondant aux défis des transitions économique sociale et démographique, écologique, numériques
- **Les politiques territoriales intégrées** : Poser les bases d'un projet de territoire intégrateur de toutes les politiques sectorielles communautaires.

Cette vision, à horizon 15 ans, portée par les élus communautaires s'est construite sur près de 12 mois entre novembre 2020 au démarrage de la concertation et à novembre / décembre 2021.

Plusieurs espaces d'échange et de co-production intracommunautaires et intercommunaux ont été instaurés (Webinaire de formation des élus, cycles de coproduction thématiques, Commissions mixtes Ad'hoc) aux cotés de dispositifs consultatifs et décisionnaires (CODEV, Conseil Communautaire). La concertation des parties prenantes (partenaires institutionnels, chambres consulaires, association, grand public) est prévue pour se tenir en novembre / décembre 2021.

Cette vision partagée s'appuie singulièrement sur l'ensemble des documents stratégiques disponibles, en cours d'évaluation, de révision ou d'élaboration ou coordonnés à l'échelle intercommunal :

- **A l'échelle régionale et départementale** : le SAR, le SRCAE, SRDEII, le SDAGE, le PGRI, le PRPGD les PO 2014-2020 et 2021-2027, CCT

- **A l'échelle Intercommunale :** Le PASEC 2016-2022, Le SDDE 2015 – 2020, la stratégie patrimoniale et immobilière, le PLH, le PILHI, le CT, le SCOT, la stratégie foncière, le Schéma de Cohérence territoriale, le PDU, le PCAET, PAT en émergence, PLIE CAP Excellence étude, le plan paysage des Grands Fonds porté par la (CA Riviéra du Levant), le plan paysage de CAP Excellence, schéma directeur déchets l'étude de définition des potentialités économiques des quartiers prioritaires et cœurs de ville, le contrat de ville 2015 – 2020 intégrant les 7 quartiers prioritaires des villes des Abymes et de Pointe-à-Pitre et 10 quartiers de veille active de tout le territoire , y compris le projet de renouvellement urbain (NPRNU), l'ORT (Opération de Revitalisation des Territoires) pour les centres-bourg.
- **A l'échelle communale :** les PLU, les programmes Actions Cœur de Ville,

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

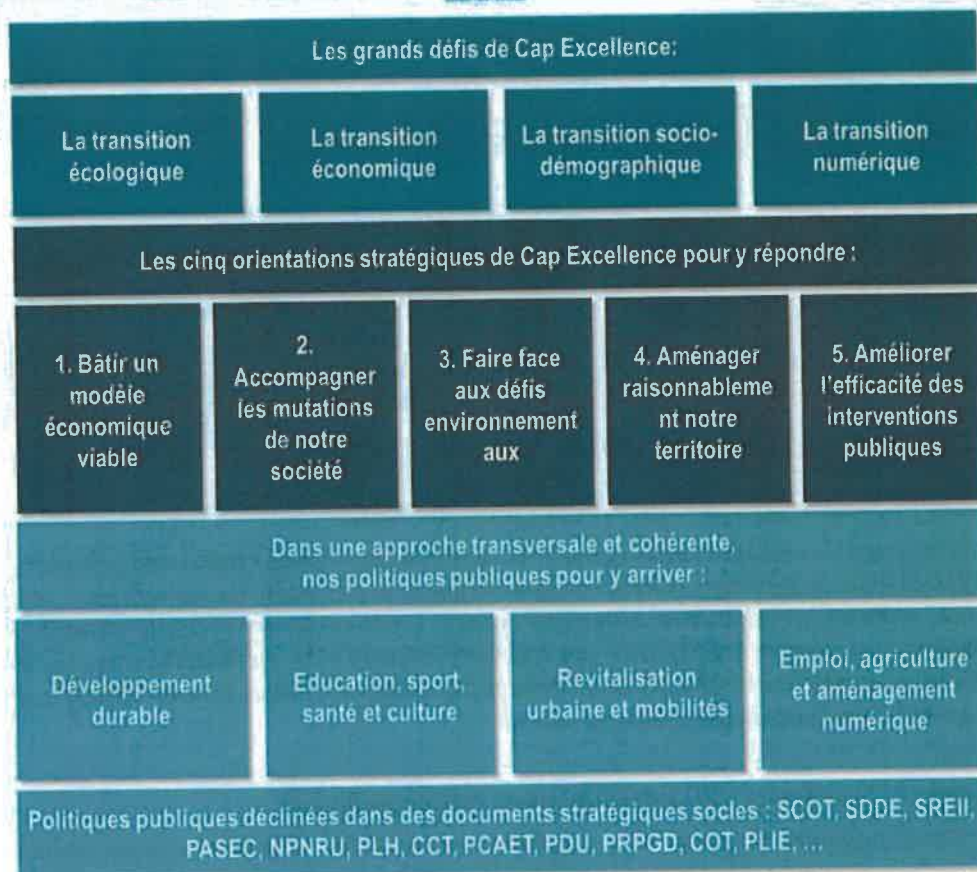
La transition écologique au cœur de cette vision

Les élus de CAP Excellence souhaite mettre au cœur du développement de leur territoire la transition écologique.

La vision stratégique du territoire de CAP Excellence est et sera évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire, en particulier les impacts de la crise sanitaire liées à la COVID-19, ou encore les différentes crises sociales notamment celles de 2021.

Tout comme le projet d'aménagement stratégique du Schéma de Cohérence Territoriale, les axes stratégiques du projet de territoire ont été validés en conseil communautaire du 10 septembre 2021. Ils sont au nombre de cinq :

1. Bâtir un modèle économique viable
2. Accompagner les mutations de notre société
3. Faire face aux défis environnementaux
4. Aménager raisonnablement notre territoire
5. Améliorer l'efficacité des interventions publiques



CAP Excellence a donc souhaité mettre la transition écologique et ses enjeux au cœur de sa stratégie de territoire et de ce fait au cœur du CRTE. Les politiques publiques menées par CAP Excellence et les villes membres seront coordonnées et déployées dans une approche transversale et cohérente autour des 5 orientations stratégiques pour répondre aux grands défis du territoire. CAP Excellence est labellisé à ce titre « Territoire engagé » (ex Cit'ergie) pour les actions menées dans le cadre de sa stratégie d'amélioration continue pour la transition écologique.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat s'appuie sur le projet de territoire qui sera approuvé au cours du 1^{er} trimestre 2022 et dont les orientations ont été validées en conseil communautaire du 10 septembre 2021.

Orientations 1 : Bâtir un modèle économique viable

Au travers de l'orientation 1, CAP Excellence répond aux principaux enjeux identifiés sur le volet du développement économique permettant de concilier performance et sobriété économique, de définir une stratégie de développement économique à l'échelle de l'agglomération, de dynamiser l'attractivité des trois centres-bourgs du territoire par le maintien et le développement des commerces des services de proximité et enrayer la vacance ; et de maintenir l'activité agricole sur les terres de bonne qualité agronomique et assurer la protection des espaces agricoles.

Orientation 2 : Accompagner les mutations de notre société

L'orientation 2 vise à assurer la cohésion sociale et inter générationnelle, favoriser la mixité générationnelle, fonctionnelle et sociale ; attirer les jeunes actifs et les cadres avec notamment les volets emploi, formation et l'insertion et habitat ; accompagner le vieillissement de la population.

Orientation 3 : Faire face aux défis environnementaux

Avec l'orientation 3, CAP Excellence propose une réponse coordonnée aux principaux enjeux identifiés sur le volet Développement durable, écologie et climat. Ainsi cette orientation permettra de sensibiliser et préparer en adaptant le territoire au changement climatique en renforçant notamment la résilience du territoire aux catastrophes naturelles, réduire l'empreinte carbone du territoire et optimiser les consommations énergétiques, préserver la biodiversité Et assurer une continuité écologique via les trames vertes et bleues.

Orientation 4 : Aménager raisonnablement notre territoire

L'orientation 4 vise à repenser l'aménagement du territoire pour limiter l'étalement urbain, tendre vers la zéro artificialisation du territoire, concilier la préservation et la protection des ressources et milieux naturels littoraux et maritimes et l'occupation urbaine de l'espace et enfin favoriser et rendre attractifs les transports en commun et les mobilités douces dans une logique d'intermodalité. L'orientation 4 comporte également des objectifs en matière de d'attractivité au territoire, de valorisation de la richesse paysagère et de mise en œuvre et traduction concrète de gestion du littoral.

Orientation 5 : Améliorer l'efficacité des interventions publiques

L'orientation 5 permettra de renforcer la coopération entre CAP Excellence et les villes membres, favoriser la participation citoyenne, développer la collaboration avec les autres acteurs de la gouvernance locale, définir et mettre en œuvre une stratégie de coopération régionale et renforcer les capacités d'intervention de CAP Excellence.

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en **annexe 1**. Elles feront l'objet d'une consolidation d'ici le 2nd semestre 2022.

Des fiches-actions/projets en **annexe 3** décrivant les principales actions comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Les dimensions temporelles et financières y sont précisées. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention avec objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Le tableau de synthèse du CRTE est présenté en **annexe 4** et présenté ci-après par orientation.

• **Orientation 1 : Bâtir un modèle économique viable**

- Objectif 1.1 : Favoriser des partenariats innovants
- Objectif 1.2 : Développer l'emploi et la résilience de l'économie locale
- Objectif 1.3 : Encourager la croissance verte et l'économie circulaire
- Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable
- Objectif 1.5 : Promouvoir l'innovation et les villes intelligentes
- Objectif 1.6 : Assurer la connectivité

Objectifs	Actions / Projets	Financiers	Echéance
Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable	Tranche 1 de l'Agropark Caraïbe Excellence (pépinière d'entreprise)	CCT Conseil Régional Conseil Départemental	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable	Projet Alimentaire Territorial de Cap Excellence CAPVORE	France Relance	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable	Projet LoCapVore géolocalisation des points de vente en circuit court	CRTE-CR971	Démarrage 2021 - Finalisation 2023
Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable	Programme d'Education Alimentaire	France Relance	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
Objectif 1.5 : Promouvoir l'innovation et les villes intelligentes	Portail Famille Cap Excellence	France Relance	Démarrage 2021 - Finalisation 2022

• **Orientation 2 : Accompagner les mutations de notre société**

- Objectif 2.1 : Garantir l'intégration sociale
- Objectif 2.2 : garantir l'équité de genre, sociale et générationnelle
- Objectif 2.3 : Favoriser la santé et le bien être – développer une offre de santé pour tous
- Objectif 2.4 : Garantir l'accès à logement décent
- Objectif 2.5 : Garantir l'accès à l'éducation et à la formation pour tous
- Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs

Objectifs	Actions / Projets	Financiers	Echéance
Objectif 2.2 : Garantir l'équité de genre, sociale et générationnelle	Centre Social Lapwent	CAF CCT -CD971 - DSIL - Ville de Pointe-à-Pitre- Cap Excellence	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
Objectif 2.5 : Garantir l'accès à l'éducation et à la formation pour tous	Plan local pour l'insertion et l'emploi de Cap Excellence	PO FSE Département 2014-2020	Démarrage 2021 - Finalisation 2022

Objectifs	Actions / Projets	Financiers	Échéance
Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs	Désamiantage et déconstruction de l'ex-cinéma La Renaissance	DAC - DSIL	Démarrage 2021 - Finalisation 2022

• **Orientation 3 : Faire face aux défis environnementaux**

- Objectif 3.1 : Atténuer le changement climatique
- Objectif 3.2 : S'adapter au changement climatique
- Objectif 3.3 : Protéger et valoriser la biodiversité
- Objectif 3.4 : Protéger et valoriser la ressource en eau
- Objectif 3.5 : Diminuer les déchets
- Objectif 3.6 : Lutter contre la pollution

Objectifs	Actions / Projets	Financiers	Échéance
Objectif 3.5 : Diminuer les déchets	Modernisation du service public de gestion des déchets	PO-FEDER 2014-2020	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
Objectif 3.5 : Diminuer les déchets	Renforcement de la collecte sélective - Volet communication	PO-FEDER 2014-2020 - ADEME - ECO EMBALLAGE	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
Objectif 3.5 : Diminuer les déchets	Renforcement de la collecte sélective - Volet investissements	PO-FEDER 2014-2020 ADEME	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
Objectif 3.5 : Diminuer les déchets	Mise en œuvre de la collecte sélective TLC "Textiles, Linges de maison, chaussures"	PO-FEDER 2014-2020 - ADEME	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
Objectif 3.5 : Diminuer les déchets	Mise en œuvre du compostage domestique	PO-FEDER 2014-2020	Démarrage 2021 - Finalisation 2022

• **Orientation 4 : Aménager raisonnablement notre territoire**

- Objectif 4.1 : Maîtriser les ressources foncières et garantir un aménagement urbain durable
- Objectif 4.2 : Promouvoir une mobilité alternative
- Objectif 4.3 : Garantir l'équité territoriale
- Objectif 4.4 : Encourager la résilience des territoires
- Objectif 4.5 : Promouvoir les espaces publics et le cadre de vie

Objectifs	Actions / Projets	Financiers	Échéance
Objectif 4.1 : Maîtriser les ressources foncières et garantir un aménagement urbain durable	Elaboration de la stratégie foncière et immobilière	DSIL - BANQUE DES TERRITOIRES - ANRU	Démarrage 2021 - Finalisation 2022

Orientation 5 : Améliorer l'efficacité des interventions publiques

- Objectif 5.1 : Développer une stratégie territoriale intégrée
- Objectif 5.2 : Favoriser le dialogue et le renforcement des capacités des acteurs
- Objectif 5.3 : Encourager une gouvernance élargie – coopération avec les EPCI voisins
- Objectif 5.4 : Favoriser la participation citoyenne
- Objectif 5.5 : Mettre en place une administration et une gestion financière durables du territoire
- Objectif 5.6 : Mettre en place une démarche d'évaluation et d'amélioration continue

Objectifs	Actions / Projets	Catégorie action / P projet) (A	Financeurs	Échéance
Objectif 5.1 : Développer une stratégie territoriale intégrée	Système d'information géographique	A	PO-FEDER 2014-2020	Finalisation 2022

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

- **Les programmes territorialisés de l'ANCT** : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Cité de l'emploi, PACT, Cité éducative, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, ORT, Agenda rural...) ;
- **Les contrats de l'Etat transversaux** comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;
- **L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux** est recherchée, dans toute la mesure du possible.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mise en cohérence de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale disponible en annexe 7.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

4.2 Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches-actions et des fiches-projets en annexe 3.

Les opérations envisagées font d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours

porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3 Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Par ailleurs, le présent CRTE intègre le Contrat d'Objectif Territorial (COT) d'une durée de 4 ans et notifié le 11 décembre 2020.

4.1 Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement l'ensemble du territoire de Guadeloupe.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat. L'annexe 8 précise les différents organismes de coopération auxquels le territoire de Cap Excellence est membre.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs tels que l'ANCT, Cerema, Ademe..., la Banque des territoires..., les services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, par exemple :

- étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

D'ores et déjà, l'Etat s'engage sur les modalités d'accompagnement suivantes :

- un accompagnement en ingénierie par le biais de prestations prises en charge à 100% dont la mise en œuvre est déjà engagée.
- l'intervention du bureau d'Etude VE2A spécialement sur la concertation

- l'Intervention du Bureau d'études Espelia dans le cadre de la rédaction et suivi du CRTE
- l'Appui à l'évaluation et à la révision du programme par la Mise à disposition d'outils de suivi et d'évaluation par Espelia
- le co-financement à hauteur de 80% d'un poste de chef de projet CRTE

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2 Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de Cap Excellence assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

L'Etat s'engage à financer le poste de Chef de projets CRTE à hauteur de 80%.

Ce chef ou cette cheffe de projets sera rattaché(e) à un Pôle. Une organisation transversale, partenariale et mutualisée sera mise en place intégrant des référents CRTE communaux et au sein des différents pôles de Cap Excellence.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 5.

6.4 Engagements de la Région (si signataire)

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

6.5 Engagements du Département (si signataire)

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.6 Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-6-1. ADEME

Dans le cadre du plan de relance national, l'Ademe propose un programme d'accompagnement et de reconnaissance des politiques territoriales en faveur d'une démarche intégrée des politiques pour la transition écologique à destination des collectivités. A travers la signature d'un contrat de performance intitulé « Contrat d'objectifs territorial » entre l'ADEME et CAP Excellence en décembre 2020, il est question de dynamiser les politiques transversales en matière d'Energie-Climat d'une part et d'Economie Circulaire d'autre part. L'accompagnement technique et financier de l'ADEME permettra de développer et de valoriser une politique territoriale durable, respectueuse des exigences économiques, environnementales et sociales. Ce programme qui se base sur les schémas existants de l'EPCI permet de renforcer les actions déjà engagées. Signé pour quatre ans, il est basé sur une démarche d'amélioration continue dans les thématiques du climat, de l'énergie, des ressources, de la gouvernance, de la mobilité, de la biodiversité et de l'économie. L'aide financière de l'ADEME liée à ce dispositif est de 350 000 €.

6-6-2. Banque des Territoires

Le partenariat entre CAP Excellence et la Banque des Territoires s'est formalisé par la signature de deux conventions en 2017 et 2019.

La convention de 2017 en date du 26 octobre consistait particulièrement en la sécurisation financière de l'agenda 2030 de CAP Excellence et le financement des opérations relatives à l'amélioration de la distribution en eau potable, le traitement des eaux usées, le développement économique etc.

Le 17 octobre 2019, CAP Excellence et la Caisse des Dépôts réitérèrent leurs engagements communs en signant une importante convention de partenariat destinée à formaliser les interventions de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts) pour soutenir les investissements engagés par CAP Excellence. Ce partenariat lie la Banque des Territoires et Cap Excellence dans l'objectif de renforcer l'attractivité et la qualité de vie des résidents de la Communauté d'Agglomération Centre. A cette occasion, a été précisé l'accompagnement financier et technique de la Banque des Territoires au bénéfice du projet d'aménagement du pôle commercial de l'Agropark. CAP Excellence et la Caisse des Dépôts se sont également entendus sur le périmètre des interventions de la Banque des Territoires sur le territoire communautaire, qui peuvent prendre les formes

de crédits d'ingénierie, d'expertise, de financement et d'investissement en accompagnement des projets d'investissement portés par l'EPCI.

6-6-3. CEREMA

Le CEREMA a comme mission de promouvoir et de faciliter des modes de gestion des territoires intégrant l'ensemble des problématiques environnementales, économiques et sociales et d'accompagner la transition des acteurs privés et publics vers une économie sobre en ressources et décarbonée, respectueuse de l'environnement et équitable. Afin d'accomplir ses missions, le CEREMA assure des activités de conseil, d'assistance, d'études, de contrôle, de recherches etc. Il peut réaliser des projets et documents techniques et socioéconomiques et mettre en place des partenariats avec les maîtres d'ouvrage publics ou privés. Il assure enfin des missions d'assistance aux collectivités territoriales.

S'agissant de l'une des premières compétences obligatoires dévolues aux EPCI, CAP Excellence a officiellement sollicité l'appui du CEREMA dans le cadre des opérations de réhabilitation de ses zones d'activités économiques (ZAE). En effet, les enjeux soulevés par la réhabilitation de ces zones d'activités économiques transcendent le territoire intercommunal et viennent impacter toute la Guadeloupe compte tenu de la centralité de CAP Excellence qui concentre à elle seule la moitié des emplois et des entreprises de l'île. C'est dans cet esprit qu'un accompagnement technique et financier par le CEREMA consistant à diligenter dans un premier temps une étude globale d'évaluation *ex ante* et au fil de l'eau de ces opérations de requalification a été demandée.

6-6-4. AFD

En Guadeloupe, les difficultés financières et de trésorerie des acteurs publics constituent un frein majeur à l'investissement nécessaire pour un aménagement efficace du territoire et le développement d'infrastructures et de services publics de qualité. L'AFD dispose d'outils destinés aux acteurs publics locaux leur permettant d'améliorer et de faciliter leur capacité d'investissement et de trésorerie. L'AFD propose ainsi d'intervenir dans des domaines clés tels que l'eau, les transports ou encore les déchets. Elle accompagne le développement économique en accordant des prêts aux acteurs publics et privés et apporte son expertise technique en matière de transition énergétique en finançant des études techniques et équipements d'énergies renouvelables.

CAP Excellence compte ainsi sur le soutien de l'AFD pour le préfinancement et la subrogation des subventions sollicitées et obtenues auprès de l'Europe et de l'Etat et pour le financement de ses actions en matière de transition écologique et énergétique.

6-6-5. Epf de Guadeloupe

Le 28 mai 2021, CAP Excellence par une délibération de son Conseil Communautaire formalisait son partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Guadeloupe en signant une convention cadre pour la période 2019-2023. Cette convention-cadre formalise les rapports entre les parties concernant les missions d'assistance foncière de l'EPF au profit de CAP Excellence. Ces missions s'articulent autour de deux axes :

- L'acquisition et le portage de parcelle destinés à la réalisation de projets s'inscrivant dans les objectifs stratégiques du Plan Pluriannuel d'Interventions ;
- La mise en œuvre de mission d'ingénierie foncière de type « procédure de péril imminent », « procédure de classement de voirie », assistance technique, administrative et financière dans le cadre de régularisations foncières, missions de conseil etc.

Les objectifs poursuivis par l'EPF et qui constituent le socle de ce programme pluriannuel d'interventions sont les suivants :

- Permettre aux guadeloupéens d'accéder à des logements dignes ;
- Permettre la réalisation de projets d'intérêt régional ;
- Favoriser le redéploiement de l'offre économique ;
- Soutenir les collectivités dans la réalisation de leurs équipements ;
- Œuvrer à la protection et à la valorisation de l'environnement.

En décembre 2019, La Communauté d'Agglomération CAP Excellence et la Chambre d'Agriculture de Guadeloupe ont signé une convention de partenariat et se sont engagés à mener les actions suivantes :

- Faire découvrir l'entreprise et l'entrepreneuriat à vocation agricole ;
- Informer et accompagner les porteurs de projets pendant leur parcours de création, transmission et reprise d'entreprise ;
- Promouvoir l'entrepreneuriat notamment auprès des jeunes, des femmes et des publics en difficulté ;
- Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs ;
- Promouvoir et contribuer à la création d'entreprises innovantes à vocation agricole sur le territoire de Cap Excellence ;
- Accompagner les porteurs de projets et les entreprises dans leurs formalités administratives ;
- Favoriser et consolider la création durable d'emplois via la création et le développement des entreprises.

Parmi les axes développés dans cette convention, on retrouve la connaissance des enjeux économiques et d'évolution du territoire (mise en place d'enquêtes, de statistiques etc.), l'aménagement du territoire (sauvegarde des terres agricoles etc.), l'animation et la promotion économique du territoire (organisation de journées thématiques, accompagnements techniques etc.), le développement et la promotion des entreprises agricoles, la promotion touristique du territoire (agritourisme etc.), la formation continue et l'emploi etc.

6-6-7. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat

En décembre 2019, la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ont souhaité renforcer leur partenariat en signant une convention et se sont engagés à mener les actions suivantes :

- Faire découvrir l'entreprise et l'entrepreneuriat ;
- Informer et accompagner les porteurs de projets pendant leur parcours de création, transmission et reprise d'entreprise ;
- Promouvoir l'entrepreneuriat notamment auprès des jeunes, des femmes et des publics en difficulté ;
- Encourager l'entrepreneuriat dans les centres villes, les quartiers de la Politique de la Ville et les zones rurales ;
- Promouvoir et contribuer à la création d'entreprises innovantes sur le territoire de Cap Excellence ;
- Accompagnement des porteurs de projets et des entreprises dans leurs formalités administratives ;
- Favoriser et consolider la création durable d'emploi via la création et le développement des entreprises.

Cette convention s'articule autour d'axes de travail communs tels que l'entrepreneuriat, la connaissance des enjeux économiques du territoire, l'aménagement économique du territoire, l'animation et la promotion économiques du territoire, le développement et la promotion des entreprises artisanales et enfin la formation continue et l'emploi.

6-6-8. La Chambre de Commerce et d'Industrie

En décembre 2019, la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et la Chambre de Commerce et d'Industrie ont signé une convention de partenariat et définis des axes de coopération et d'action communs. Elle a pour l'ambition de créer une dynamique de travail collaborative entre les parties, afin :

- D'optimiser les actions stratégiques mises en œuvre par la Communauté d'Agglomération Cap Excellence et la CCI IG ;

- D'améliorer, harmoniser et coordonner les dispositifs d'accompagnement à l'attention des entreprises et opérateurs économiques, pour une meilleure efficacité ;
- D'optimiser leurs savoir-faire, leurs ressources et leurs expertises respectifs.

Les axes de partenariat développés s'articulent autour de l'entrepreneuriat (soutien et accompagnement des porteurs de projet, promotion de l'entrepreneuriat auprès des jeunes, promotion des entreprises innovantes etc.), la connaissance du territoire et de ses enjeux (production d'études, d'enquêtes, collecte et recensement de données etc.), l'aménagement économique du territoire (requalification des ZAE, modernisation de Jarry, réalisation de l'Agropark Caraïbes Excellence etc.), l'animation du territoire (mise en œuvre des actions dans le cadre d'Action Cœur de ville, organisation de journées thématiques etc.), le développement des entreprises du territoire communautaire (développement d'incubateurs, pépinières, mise en réseau des entreprises etc.), la promotion touristique du territoire (dispositif AMIT, développement du tourisme durable etc.), le développement durable et la formation continue et l'emploi.

6.7 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes :

- la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part,
- et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, eu égard à leur impact sur l'environnement et sur l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre du CRTE, Cap Excellence s'engage, autant que possible, avec l'appui et l'accompagnement de l'Etat et des autres partenaires sur l'apport d'expertises techniques et juridiques, spécialement sur la concertation, à sensibiliser les habitants et acteurs socio-économiques (Chambre consulaire, réseaux socio-professionnels etc.) de Cap Excellence sur le CRTE.

La collectivité s'appuiera notamment sur les instances citoyennes déjà constituées et actives au sein de l'EPCI (Conseil de Développement, Conseil Citoyens, ...) pour associer étroitement les différents acteurs et faciliter la compréhension et les objectifs du CRTE ainsi que pour faire émerger des projets pertinents.

6.8 Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 - Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du 20 novembre 2020 et par le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1 Comité des financeurs – membres permanents du COPIL

Un comité des financeurs est mis en place à l'échelle de Cap Excellence. Il est coprésidé par le Préfet de Région et le Président de Cap Excellence.

Emanation du comité régional des financeurs, il regroupe des membres permanents que sont : la Préfecture, la Région, Conseil départemental, l'ADEME, la banque des territoires, l'AFD. Les villes de Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault et des Abymes en sont membres permanents.

Il a pour mission d'accompagner à la définition des plans de financements des projets identifiés dans le cadre du CRTE.

Il suit par ailleurs l'exécution financière des actions du CRTE.

7.2 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet de Région, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé du comité des financeurs, des représentants de l'exécutif et des services de territoires de Cap Excellence, des services de l'Etat, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.3 Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de Cap Excellence. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il comprend les représentants

- Des services de l'Etat,
- Des services de Cap Excellence,
- Des services des financeurs : Région, Cellule Europe, Conseil Départemental, ADEME, Banque des Territoires, AFD,
- Du comité de développement du territoire,
- Des chambres consulaires : Chambres des métiers et de l'artisanat, de l'agriculture, du commerces et d'industries des îles de Guadeloupe,

De la chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

- De l'ARMOS
- De l'Epf de Guadeloupe
- De la Caisse d'Allocations Familiales
- De tout organisme dont la participation est nécessaire au regard de l'ordre du jour du comité.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.4 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en **annexe 3**.

Les indicateurs de suivi sont précisés en **annexe 3**.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Ce contrat est établi sur la durée de la mandature 2020 – 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Cette évolution régulière du CRTE est d'autant plus nécessaire, que les données relatives à l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi, évolution de création, fermeture d'entreprises, sur la part des ménages dont le revenu sont constitués de prestations sociales n'est pas encore connues. De même, au moment de l'écriture du CRTE de CAP Excellence, les modalités d'accompagnement du secteur de la culture sont en cours de définition ou de lancement.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Basse-Terre, Guadeloupe.

Signature des parties :

A *Basse-Terre*

Le 08 FEV. 2022

Le préfet de la région Guadeloupe

Alexandre ROCHATTE

A *Pointe à Pitre, le* 30 DEC. 2021

Le

Le président

de la Communauté d'Agglomération

CAP Excellence

Eric ALTO



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Tableau récapitulatif des projets

Annexe 3a - Fiches actions

Annexe 3b – Fiches projets (disponibles dans la V2 du CRTE)

Annexe 4 – Tableaux de synthèse du CRTE

- 4-1 Maquette financière
- 4-2 Indicateurs de suivi (à venir dans la V2)

Annexe 5 – Contribution des établissements publics et opérateurs

- 5-1 ADEME
- 5-2 Banque des Territoires
- 5-3 CEREMA
- 5-4 AFD
- 5-5 Epf de Guadeloupe
- 5-6 Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe
- 5-7 Chambre des métiers et de l'artisanat
- 5-8 Chambre de Commerces et d'Industrie des Iles de Guadeloupe

Annexe 6 – Maquette financière

Annexe 7 – Contractualisations et programmes Etat

Annexe 8 – Organisme de coopération

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Les fiches descriptives des orientations seront intégrées d'ici le 2nd semestre 2022 à l'issue de l'approbation du projet de Territoire.

Orientation 1 : Bâtir un modèle économique viable

Au travers de l'orientation 1, CAP Excellence répond aux principaux enjeux identifiés sur le volet du développement économique permettant de concilier performance et sobriété économique, de définir une stratégie de développement économique à l'échelle de l'agglomération, de dynamiser l'attractivité des trois centres-bourgs du territoire par le maintien et le développement des commerces des services de proximité et enrayer la vacance ; et de maintenir l'activité agricole sur les terres de bonne qualité agronomique et assurer la protection des espaces agricoles.

Orientation 2 : Accompagner les mutations de notre société

L'orientation 2 vise à assurer la cohésion sociale et inter générationnelle, favoriser la mixité générationnelle, fonctionnelle et sociale ; attirer les jeunes actifs et les cadres avec notamment les volets emploi formation et l'insertion ; accompagner le vieillissement de la population.

Orientation 3 : Faire face aux défis environnementaux

Avec l'orientation 3, CAP Excellence propose une réponse coordonnée aux principaux enjeux identifiés sur le volet Développement durable, écologie et climat. Ainsi cette orientation permettra de sensibiliser et préparer en adaptant le territoire au changement climatique en renforçant notamment la résilience du territoire aux catastrophes naturelles, réduire l'empreinte carbone du territoire et optimiser les consommations énergétiques, préserver la biodiversité Et assurer une continuité écologique via les trames vertes et bleues.

Orientation 4 : Aménager raisonnablement notre territoire

L'orientation 4 vise à repenser l'aménagement du territoire pour limiter l'étalement urbain, tendre vers la zéro artificialisation du territoire, concilier la préservation et la protection des ressources et milieux naturels littoraux et maritimes et l'occupation urbaine de l'espace et enfin favoriser et rendre attractifs les transports en commun et les mobilités douces dans une logique d'intermodalité. L'orientation 4 comporte également des objectifs en matière de d'attractivité au territoire, de valorisation de la richesse paysagère et de mise en œuvre et traduction concrète de gestion du littoral.

Orientation 5 : Améliorer l'efficacité des interventions publiques

L'orientation 5 permettra de renforcer la coopération entre CAP Excellence et les villes membres, favoriser la participation citoyenne, développer la collaboration avec les autres acteurs de la gouvernance locale, définir et mettre en œuvre une stratégie de coopération régionale et renforcer les capacités d'intervention de CAP Excellence.

Annexe 2 – Tableau récapitulatif des projets¹

Orientations stratégiques	Objectifs	Projets
OS 1 : Bâtir un modèle économique viable	Objectif 1.1 : Favoriser des partenariats innovants	Programme "Cap Excellence Numérique 2.0"
	Objectif 1.1 : Favoriser des partenariats innovants	Espace co-working
	Objectif 1.1 : Favoriser des partenariats innovants	Programme Audacia HUB : programme d'appui à l'ingénierie des entreprises Innovantes
	Objectif 1.1 : Favoriser des partenariats innovants	Création et animation du pôle territorial de coopération économique « réseau solidaire et culturel de l'agglomération centre »
	Objectif 1.1 : Favoriser des partenariats innovants	Création d'une zone d'activité solidaire
	Objectif 1.2 : Développer l'emploi et la résilience de l'économie locale	Food Trucks en Folies
	Objectif 1.2 : Développer l'emploi et la résilience de l'économie locale	Plan d'actions d'animation et de promotion des filières économiques : soutien aux actions de promotion des produits du terroir.
	Objectif 1.2 : Développer l'emploi et la résilience de l'économie locale	Dispositif " retour en ville"
	Objectif 1.2 : Développer l'emploi et la résilience de l'économie locale	Extension de la ZAE de Dugazon de Bourgogne
	Objectif 1.2 : Développer l'emploi et la résilience de l'économie locale	Aménagement du quartier de Perrin - création et réalisation d'une ZAC

¹ Liste non exhaustive

Orientations stratégiques	Objectifs	Projets
	Objectif 1.2 : Développer l'emploi et la résilience de l'économie locale	Réhabilitation ZAE Beausoleil et la Jaille- Destrellan
	Objectif 1.2 : Développer l'emploi et la résilience de l'économie locale	Travaux ZAE Morne Vergain
	Objectif 1.2 : Développer l'emploi et la résilience de l'économie locale	Requalification ZAE centre-ville PAP
	Objectif 1.2 : Développer l'emploi et la résilience de l'économie locale	Mise en œuvre de la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT)
	Objectif 1.2 : Développer l'emploi et la résilience de l'économie locale	Plan d'actions - volet économique du NPNRU
	Objectif 1.3 : Encourager la croissance verte et l'économie circulaire	Démarche de labellisation économie circulaire (ECi) et mise en œuvre du plan d'action associé - Cf. COT avec Ademe
	Objectif 1.3 : Encourager la croissance verte et l'économie circulaire	Soutien aux initiatives citoyennes de gestion des déchets et d'amélioration durable du cadre de vie
	Objectif 1.3 : Encourager la croissance verte et l'économie circulaire	Création de dispositifs et de structures de proximité de gestion du cadre de vie (régies de quartier ; associations intermédiaires)
	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable	Accompagner les mutations des modes et types de production et de consommation - Action du PCAET - Cf. COT
	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable	Mise en œuvre du projet LOCAPVORE - Action du PCAET - Cf. COT avec Ademe
OS 2 : Accompagner les mutations de notre société	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable	Marché alimentaire de Gros + plate-forme agro transformation (Agropark)
	Objectif : 2.1 Garantir l'intégration sociale	Contribution au fonctionnement du SAMU Social

Orientations stratégiques	Objectifs	Projets
	Objectif : 2.1 Garantir l'intégration sociale	Consolidation du siège de la Maison Saint-Vincent de Paul
	Objectif : 2.1 Garantir l'intégration sociale	Programmation annuelle du contrat de ville
	Objectif : 2.1 Garantir l'intégration sociale	Atelier santé ville du contrat de ville
	Objectif 2.2 : Garantir l'équité de genre, sociale et générationnelle	Création d'une pépinière d'entreprises de service à la personne
	Objectif 2.2 : Garantir l'équité de genre, sociale et générationnelle	Participation au fonctionnement de la maison relais et du foyer de jeunes travailleurs de Dugazon
	Objectif 2.2 : Garantir l'équité de genre, sociale et générationnelle	Centre Social dont le CS " Cœur d'Agglo"
	Objectif : 2.3 Favoriser la santé et le bien être – développer une offre de santé pour tous	Animer le Contrat local de santé
	Objectif : 2.3 Favoriser la santé et le bien être – développer une offre de santé pour tous	Création d'une zone d'activités spécialisée
	Objectif : 2.3 Favoriser la santé et le bien être – développer une offre de santé pour tous	Création de deux maisons de la santé en milieu rural
	Objectif : 2.3 Favoriser la santé et le bien être – développer une offre de santé pour tous	Soutien aux initiatives citoyennes de promotion du sport, de la bonne alimentation, du bien-être et de la santé
	Objectif 2.5 : Garantir l'accès à l'éducation et à la formation pour tous	Mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)
	Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs	Construction de l'école de voile de Lauricisque
	Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs	Extension de la piscine intercommunale de Dugazon (SISPAG)

Orientations stratégiques	Objectifs	Projets
	Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs	Modernisation du complexe sportif de l'association Dugazon Sporting Club
	Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs	Reconstruction du Centre des Arts et de la Culture
	Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs	Réhabilitation du Centre culturel de Sonis
	Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs	Désamiantage et déconstruction de l'ex-cinéma La Renaissance
	Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs	Acquisition du terrain d'assiette et reconstruction de la Maison natale Saint-John Perse
	Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs	Aménagement des abords de la bibliothèque Roger TOUMSON (ZAE de Lacroix)
	Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs	Relocalisation des bibliothèques de Louisy-Matthieu et de Renée Ballet-Hachon
	Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs	Réhabilitation ex-Musée l'Herminier
OS 3 : Faire face aux défis environnementaux	Objectif 3.1 : Atténuer le changement climatique	Projet "Vers des territoires "Zero artificialisation nette ZAN"
	Objectif 3.2 : S'adapter au changement climatique	Mise en œuvre du PCAET volet Adaptation - Cf. COT Ademe
	Objectif 3.2 : S'adapter au changement climatique	Définition des zones urbaines littorales sur le territoire
	Objectif 3.2 : S'adapter au changement climatique	Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) 2022-2028; PCAET - Cf. COT Ademe

Orientations stratégiques	Objectifs	Projets
	Objectif 3.3 : Protéger et valoriser la biodiversité	Elaboration Atlas de la biodiversité- Mise en oeuvre du plan d'actions
	Objectif 3.3 : Protéger et valoriser la biodiversité	Mise en oeuvre du PCAET - Cf. COT Ademe
	Objectif 3.4 : Protéger et valoriser la ressource en eau	Mise en oeuvre du PCAET - Cf. COT Ademe
	Objectif 3.6 : Lutter contre la pollution	Elaboration et mise en oeuvre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
OS 4 : Aménager raisonnablement notre territoire	Objectif 4.1 : Maitriser les ressources foncières et garantir un aménagement urbain durable	Abymes-Perrin quartier nouveau 2030
	Objectif 4.1 : Maitriser les ressources foncières et garantir un aménagement urbain durable	Travaux quartier Louisy Mathieu
	Objectif 4.1 : Maitriser les ressources foncières et garantir un aménagement urbain durable	Eco-quartier de l'assainissement
	Objectif 4.1 : Maitriser les ressources foncières et garantir un aménagement urbain durable	Elaboration et mise en oeuvre du Plan de paysages
	Objectif 4.1 : Maitriser les ressources foncières et garantir un aménagement urbain durable	Elaboration du règlement local de publicité intercommunal
	Objectif 4.1 : Maitriser les ressources foncières et garantir un aménagement urbain durable	Mise en œuvre et suivi de l'observatoire du foncier et de l'immobilier
	Objectif 4.1 : Maitriser les ressources foncières et garantir un aménagement urbain durable	Plan d'actions du PLH
	Objectif 4.1 : Maitriser les ressources foncières et garantir un aménagement urbain durable	Programme de renouvellement urbain

Orientations stratégiques	Objectifs	Projets
	Objectif 4.2 : Promouvoir une mobilité alternative	Promenade Verte et bleue
	Objectif 4.2 : Promouvoir une mobilité alternative	Mise en oeuvre du PCAET - Volet Mobilité- Cf. COT Ademe
	Objectif 4.2 : Promouvoir une mobilité alternative	Accompagnement à la mise en oeuvre des actions du PDM (SMT) notamment TCSP
	Objectif 4.3 : Garantir l'équité territoriale	Elaboration et mise en oeuvre du SCOT
	Objectif 4.3 : Garantir l'équité territoriale	Schéma directeur de développement des zones d'activités économiques (ZAE)
	Objectif 4.4 : Encourager la résilience des territoires	Mise en oeuvre du PCAET - Cf. COT Ademe
OSS : Améliorer l'efficacité des interventions publiques	Objectif 5.1 : Développer une stratégie territoriale intégrée	Mise en oeuvre du PCAET - Cf. COT Ademe
	Objectif 5.1 : Développer une stratégie territoriale intégrée	Evaluation-actualisation du PASEC
	Objectif 5.1 : Développer une stratégie territoriale intégrée	Evaluation-actualisation du SDDE
	Objectif 5.1 : Développer une stratégie territoriale intégrée	Plan d'actions ORT

Orientations stratégiques	Objectifs	Projets
	Objectif 5.2 : Favoriser le dialogue et le renforcement des capacités des acteurs	Dispositif Cap Entreprises : guichet d'appui technique individuel et collectif au profit des TPE
	Objectif 5.2 : Favoriser le dialogue et le renforcement des capacités des acteurs	AMI : Les Ateliers du Territoire "Mieux aménager avec des sols vivants" 2021-2022
	Objectif 5.2 : Favoriser le dialogue et le renforcement des capacités des acteurs	Cycle de formation-action sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire
	Objectif 5.2 : Favoriser le dialogue et le renforcement des capacités des acteurs	Projet « Cité d'excellence » : Aménagement des immeubles LACAVÉ et MAHNATAN
	Objectif 5.2 : Favoriser le dialogue et le renforcement des capacités des acteurs	Projet « Cité d'excellence » : Acquisition du terrain d'assiette du parking de l'immeuble LACAVE
	Objectif 5.3 : Encourager une gouvernance élargie – coopération avec les EPCI voisins	Concertation sur SCOT - Plan de paysages - PCAET
	Objectif 5.4 : Favoriser la participation citoyenne	Soutien aux initiatives citoyennes de mise en œuvre de la démarche de développement social territorial renforcée
	Objectif 5.4 : Favoriser la participation citoyenne	Création et appui au fonctionnement de dispositifs et de structures de proximité pour le développement social territorial (associations ; sociétés coopératives d'intérêt collectif ; soutien à l'animation des conseils citoyens et de quartier)
	Objectif 5.5 : Mettre en place une administration et une gestion financière durables du territoire	Transformation numérique Formation des Agents et e-administration
	Objectif 5.6 : Mettre en place une démarche d'évaluation et d'amélioration continue	Observatoire social territorial
	Objectif 5.6 : Mettre en place une démarche d'évaluation et d'amélioration continue	Organisation des journées de l'action sociale et solidaire

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

971-20001863-202112-7-2-1211240b-DE

Accusé certifié exécutoire

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Réception par le préfet : 30/12/2021

Amchage : 30/12/2021

TERRITOIRE
Durable



PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE
19ème
Equipe
19ème

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Annexe 3a - Fiches actions

(Se référer à l'annexe 3a)

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

971-200018663-20211217-211240b-DE

Accusé certifié exécutoire
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Réception par le préfet : 30/12/2021

Affichage : 30/12/2021



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Annexe 3b - Fiches projets

(disponible prochainement dans la version V2 2022 du CRTE)

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

971-200018659/20234937-20210112406-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Maire de la Commune de Pointe-à-Pitre

Affichage : 30/12/2021



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Annexe 4 – Tableaux de synthèse du CRTE

Orientations stratégiques	Objectifs	Actions	Financiers	Échéance
OS 1 : Bâtir un modèle économique viable	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable	Tranche 1 de l'Agropark Caraïbe Excellence (pépinière d'entreprise)	CCT Conseil Régional Conseil Départemental	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable	Projet Alimentaire Territorial de Cap Excellence CAPVORE	France Relance	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable	Projet LoCapVore géolocalisation des points de vente en circuit court	CRTE-CR971	Démarrage 2021 - Finalisation 2023
	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable	Programme d'Education Alimentaire	France Relance	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
	Objectif 1.5 : Promouvoir l'innovation et les villes intelligentes	Portail Famille Cap Excellence	France Relance	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
OS 2 : Accompagner les mutations de notre société	Objectif 2.2 : Garantir l'équité de genre, sociale et générationnelle	Centre Social Lapwent	CAF CCT - CD971 - DSIL - Ville de Pointe-à-Pitre - Cap Excellence	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
	Objectif 2.5 : Garantir l'accès à l'éducation et à la formation pour tous	Plan local pour l'insertion et l'emploi de Cap Excellence	PO FSE Département 2014-2020	Démarrage 2021 - Finalisation 2022

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

971-200018654-2021487-20210112400-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par M. P. MAURICIAUX, M. G. LOMERON

Affichage : 30/12/2021

excellence

TERRITOIRE durable



PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Orientations stratégiques	Objectifs	Actions	Financiers	Echéance
	Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs	Désamiantage et déconstruction de l'ex-cinéma La Renaissance	DAC - DSIL	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
OS3 : Faire face aux défis environnementaux	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets	Modernisation du service public de gestion des déchets	PO-FEDER 2014-2020	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets	Renforcement de la collecte sélective - Volet communication	PO-FEDER 2014-2020- ADEME - ECO EMBALLAGE	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets	Renforcement de la collecte sélective - Volet investissements	PO-FEDER 2014-2020 ADEME	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets	Mise en œuvre de la collecte sélective TLC "Textiles, Linges de maison, chaussures"	PO-FEDER 2014-2020 - ADEME	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets	Mise en œuvre du compostage domestique	PO-FEDER 2014-2020	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
OS4 : Aménager raisonnablement notre territoire	Objectif 4.1 : Maîtriser les ressources foncières et garantir un aménagement urbain durable	Elaboration de la stratégie foncière et immobilière	DSIL - BANQUE DES TERRITOIRES - ANRU	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
OS5 : Améliorer l'efficacité des interventions publiques	Objectif 5.1 : Développer une stratégie territoriale intégrée	Système d'information géographique	PO-FEDER 2014-2020	Finalisation 2022

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

971-20001863-20211277-20211240b-DE

Accusé certifié exécutoire

Communauté d'Agglomération

Réception par le préfet : 30/12/2021
Affichage : 30/12/2021



Annexe 5 – Contribution des établissements publics et opérateurs (disponible prochainement dans la version V2 2022 du CRTE)

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

971-200040058-2021-12-30-112

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

Réception par le préfet : 30/12/2021

Affichage : 30/12/2021



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Annexe 5 - Maquette financière

Objectifs et actions	Objectifs	Actions	Indicateurs d'impact	Montants totaux	Montants Excédentaires	Montants déficitaires	Montants totaux	Montants déficitaires	Montants totaux	Montants déficitaires	Montants totaux	Montants déficitaires
OS 1 : Développer les territoires ruraux	Objectif 1.1 : Promouvoir la production et la consommation durable	Tranche 1 de l'Appel à Candidatures (a) (b) (c) (d) (e) (f) (g) (h) (i) (j) (k) (l) (m) (n) (o) (p) (q) (r) (s) (t) (u) (v) (w) (x) (y) (z)	CA Cap Excellence	8 779 000,00 €	6 777 000,00 €		2 002 000,00 €	4 999 000,00 €	7 000 000,00 €	3 000 000,00 €	21 140,00 €	
	Objectif 1.2 : Promouvoir la production et la consommation durable	Projet Alimentaire Territorial de Cap Excellence CAPADE	CA Cap Excellence	181 000,00 €	21 000,00 €		200 000,00 €		16 000,00 €	20 000,00 €		
	Objectif 1.3 : Promouvoir la production et la consommation durable	Projet de Capture globale des déchets de viande en (a) (b) (c) (d) (e) (f) (g) (h) (i) (j) (k) (l) (m) (n) (o) (p) (q) (r) (s) (t) (u) (v) (w) (x) (y) (z)	CA Cap Excellence	51 700,50 €	12 700,50 €		10 000,00 €		12 000,00 €			
	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable	Programme d'Éducation Alimentaire	CA Cap Excellence	1 49 800,00 €	62 500,00 €		27 000,00 €					
	Objectif 1.5 : Promouvoir l'insertion et les services sociaux	Portail Famille Cap Excellence	CA Cap Excellence	20 240,00 €	4 040,00 €		16 200,00 €					
OS 2 : Améliorer les conditions de vie	Objectif 2.1 : Garantir l'égalité de genre, sociale et générationnelle	Centre Social Lapur	Association AZOR	3 230 375,00 €	0,00 €	10 000,00 €	500 000,00 €			175 000,00 €	334 000,00 €	
	Objectif 2.2 : Garantir l'égalité de genre, sociale et générationnelle	Plan local pour l'insertion et l'emploi de Cap Excellence	CA Cap Excellence	4 125 000,00 €	700 540,00 €		0,00 €	8 419 237,00 €				
	Objectif 2.3 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs	Développement et développement de l'association	CA Cap Excellence	1 520 000,00 €	500 000,00 €		990 000,00 €					
OS 3 : Faire face aux défis environnementaux	Objectif 3.1 : Diminuer les déchets	Modernisation du service public de gestion des déchets	CA Cap Excellence	366 000,00 €	50 000,00 €		0,00 €	316 000,00 €				
	Objectif 3.2 : Diminuer les déchets	Renforcement de la collecte sélective - Volet construction	CA Cap Excellence	533 000,00 €	0,00 €		0,00 €	330 570,00 €			103 430,00 €	
	Objectif 3.3 : Diminuer les déchets	Renforcement de la collecte sélective - Volet résidentiel	CA Cap Excellence	2 250 000,00 €	0,00 €		0,00 €	1 910 000,00 €			400 000,00 €	
	Objectif 3.4 : Diminuer les déchets	Mise en œuvre de la collecte sélective "3C" (Verre, Papier, Carton)	CA Cap Excellence	640 000,00 €	134 500,00 €		0,00 €	510 000,00 €			45 000,00 €	
	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets	Mise en œuvre de la collecte sélective domestique	CA Cap Excellence	543 500,00 €			0,00 €	458 000,00 €			112 700,00 €	
OS 4 : Améliorer les conditions de vie	Objectif 4.1 : Améliorer les conditions de vie	Elaboration de la stratégie familiale et intercommunale	CA Cap Excellence	373 400,00 €	30 000,00 €			34 733,25 €			68 733,25 €	
OS 5 : Améliorer les conditions de vie	Objectif 5.1 : Développer une politique territoriale intégrée	Système d'information géographique	CA Cap Excellence	197 570,00 €	30 000,00 €		0,00 €	167 000,00 €				
TOTAL				21 093 310,00 €	3 454 000,00 €	10 000,00 €	2 021 133,25 €	21 999 480,00 €	747 000,00 €	300 000,00 €	1 151 734,00 €	

Annexe 7 – Contractualisation et programmes Etat

Contractualisation / Convention partenariale	Objet - objectif	Co contractant (s) principal (aux) du territoire de Cap Excellence	Co Contractant (s) principal (aux)
Contrat de ville	La cohésion sociale (pilier 1) Le développement de l'activité économique et de l'emploi (pilier 2) Le cadre de vie et le renouvellement urbain (pilier 3) Les valeurs de la République et la citoyenneté (pilier 4)	Cap Excellence	
ORT	Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville Favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au Denormandie dans l'ancien* ; Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-site ; Mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.	Cap Excellence	Etat
Action Coeur de Ville - Les Abymes	Améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.	Les Abymes	Etat
Action Coeur de Ville - Pointe-à-Pitre	Améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.	Pointe-à-Pitre	Etat
Territoire d'industrie : Jarry -Baie Mahault	Développement des compétences dans le bassin d'emploi, mobilité des salariés, optimisation du foncier pour s'implanter ou s'agrandir.	Baie-Mahault	Région
Plan d'Action et de Prévention des Inondations des Bassins Versants des Grands Fonds	Augmenter la sécurité des populations exposées Stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés	Les Abymes - Pointe-à- Pitre- Cap Excellence	Etat-Moule-Morne-à- l'Eau-Sainte-Anne- Gosier - Office de l'eau

Contractualisation / Convention partenariale	Objet - objectif	Co contractant (s) principal (aux) du territoire de Cap Excellence	Co Contractant (s) principal (aux)
Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation - TRI Centre	Prévention des inondations au regard de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ; - Surveillance, prévision et l'information sur les phénomènes d'inondation, qui comprennent notamment le schéma directeur de prévision des crues ; - Réduction de la vulnérabilité des territoires face aux risques d'inondation, comprenant des mesures pour le développement d'un mode durable d'occupation et d'exploitation des sols, notamment des mesures pour la maîtrise de l'urbanisation et la cohérence du territoire au regard du risque d'inondation, des mesures pour la réduction de la vulnérabilité des activités économiques et du bâti et, le cas échéant, des mesures pour l'amélioration de la rétention de l'eau et l'inondation contrôlée ; - Information préventive de la population, l'éducation, et la conscience du risque.	Cap Excellence	Etat
Projets alimentaires territoriaux - Systèmes alimentaires territoriaux - PAT CAPVORE	Appréhender l'alimentation de manière transversale, en travaillant à la fois sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux. l'économie alimentaire ; le culturel et la gastronomie ; la nutrition et la santé ; l'accessibilité sociale ; l'environnement ; l'urbanisme et l'aménagement du territoire.	Cap Excellence	Etat
Projets alimentaires territoriaux - Systèmes alimentaires territoriaux - Programme d'éducation alimentaire 2021	Augmenter les connaissances du public sur les aliments locaux et la nutrition Sensibiliser la population sur les bonnes pratiques alimentaires Prévenir les dangers liés à une mauvaise alimentation (sous-nutrition, surpoids, obésité...) Augmenter l'achat de produits agricoles et agro-transformés locaux Réduire la prévalence des pathologies nutritionnelles (dénutrition, troubles du comportements alimentaires...)	Cap Excellence	Etat -

Contractualisation / Convention partenariale	Objet - objectif	Co contractant (s) principal (aux) du territoire de Cap Excellence	Co Contractant (s) principal (aux)
Projets alimentaires territoriaux - Systèmes alimentaires territoriaux - "Zabim Bon Manjé Lokal"	Appréhender l'alimentation de manière transversale, en travaillant à la fois sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux. l'économie alimentaire ; le culturel et la gastronomie ; la nutrition et la santé ; l'accessibilité sociale ; l'environnement ; l'urbanisme et l'aménagement du territoire.	Ville des Abymes	Etat - DAAF
Projets alimentaires territoriaux - Systèmes alimentaires territoriaux - "Bio Maho"	Appréhender l'alimentation de manière transversale, en travaillant à la fois sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux. l'économie alimentaire ; le culturel et la gastronomie ; la nutrition et la santé ; l'accessibilité sociale ; l'environnement ; l'urbanisme et l'aménagement du territoire.	Ville de Baie-Mahault	Etat - DAAF
Contrat local de Santé	Promotion de la santé, Prévention, Développement de politiques de soins Accompagnement médico-social.	Cap Excellence	ARS

Annexe 8 – Organismes de coopération

Structure	Thématiques- compétences	Entité du territoire de Cap Excellence membre	Autres partenaires / membres publics
Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin - SMT	Mobilité	Cap Excellence	Cap Excellence, Carl, Conseil Régional
Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe SyMEG	Electricité - Eclairage	Abymes, Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre	Communes de Guadeloupe (pour Marie-Galante c'est la CCMG qui est membre)
Syndicat de valorisation des déchets de la Guadeloupe SYVADE	Déchets	Cap Excellence	CCMG
Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de la Guadeloupe SyMGEAG	Eau - Assainissement - GEPU - DECI (?)	Cap Excellence	CANGT - CARL-CAGSC-CD971-CR971
Société d'économie mixte locale (SEML) Guadeloupe ENR	Energie	Cap Excellence	SYMEG
Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Guadeloupe - SEMAG	Aménagement, Construction, Bailleur	Abymes - Pointe-à-Pitre- Baie-Mahault	CR971 CD971 LAMENTIN GOSIER BASSE TERRE SAINTE ROSE MORNE A L'EAU PETIT BOURG PORT LOUIS GOYAVE PETIT CANAL
Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Guadeloupe	Eau, biodiversité, Inondation	Cap Excellence	Etat/CR/CD/Communes et EPCI de Guadeloupe/
Société aéroportuaire de Guadeloupe - SAGPC	Transports aériens	Cap Excellence	• L'Etat, • La CCI IG • Le Conseil Régional • Le Conseil Départemental • Cap Excellence
Grand Port Maritime de Guadeloupe	Transports maritimes	Cap Excellence	Etat/CT de Guadeloupe et leurs groupements
Centre hospitalier Gériatologique	Accueil des personnes âgées	Cap Excellence	CT de Guadeloupe/CAF/ETAT
Centre hospitalier Universitaire	Soins/Santé	Cap Excellence	ETAT/CT de Guadeloupe

Structure	Thématiques- compétences	Entité du territoire de Cap Excellence membre	Autres partenaires / membres publics
Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) Mémoriale ACTe - MACTe	Culture/mémoire/patrimoine	Cap Excellence	Etat/CR/CD/CAP EX/Commune de PaP
Etablissement public foncier local (EPFL) de Guadeloupe	Foncier	Cap Excellence	Région Guadeloupe Communauté d'agglomération Cap Excellence Grand Sud Caraïbes Nord Grande Terre Nord Basse Terre Marie-Galante Communes Abymes Anse Bertrand Baie-Mahault Baillif Basse-Terre Bouillante Capesterre Belle Eau Capesterre de Marie Galante Deshaies La Désirade Gourbeyre Goyave Grand Bourg Lamentin Morne à l'Eau Le Moule Petit Bourg Petit Canal Pointe-à-Pitre Pointe Noire Port-Louis Saint-Claude Saint François Saint Louis Sainte Anne Sainte Rose Terre de Bas Terre de Haut Trois Rivières Vieux Fort Vieux Habitants

Orientations stratégiques	Objectifs	Projets	Financeurs	Échéance
OS 1 : Bâtir un modèle économique viable	Objectif 1.1 : Favoriser des partenariats innovants	Programme "Cap Excellence Numérique 2.0"		
	Objectif 1.1 : Favoriser des partenariats innovants	Espace co-working		
	Objectif 1.1 : Favoriser des partenariats innovants	PROGRAMME AUDACIA HUB : programme d’appui à l’ingénierie des entreprises innovantes	FEDER Région Etat : (France relance / CRTE) CAP Excellence	Début du projet : 1er trimestre 2022 Fin du projet : fin 4ème trimestre 2024
	Objectif 1.1 : Favoriser des partenariats innovants	Création et animation du pôle territorial de coopération économique « réseau solidaire et culturel de l’agglomération centre »		
	Objectif 1.1 : Favoriser des partenariats innovants	Création d’une zone d’activité solidaire		
	Objectif 1.2 : Développer l’emploi et la résilience de l’économie locale	FOOD TRUCKS EN FOLIES	Région Etat : (France relance / CRTE) CAP Excellence	Calendrier à revoir (calendrier initial 2021)
	Objectif 1.2 : Développer l’emploi et la résilience de l’économie locale	PLAN D’ACTIONS D’ANIMATION ET DE PROMOTION DES FILIERES ECONOMIQUES: Soutien aux actions de promotion des produits du terroir.	Région Etat : (France relance / CRTE) CAP Excellence	Début du projet : 1er trimestre 2022 Fin du projet : fin 4ème trimestre 2022
	Objectif 1.2 : Développer l’emploi et la résilience de l’économie locale	DISPOSITIF « RETOUR EN VILLE »	Région Etat : (France relance / CRTE) CAP Excellence	Début du projet : 2022 Fin du projet : 2023
	Objectif 1.2 : Développer l’emploi et la résilience de l’économie locale	Extension de la ZAE de Dugazon de Bourgogne	CCT	
	Objectif 1.2 : Développer l’emploi et la résilience de l’économie locale	Aménagement du quartier de Perrin - création et réalisation d'une ZAC	rercherche de financement (en cours)	Démarrage 2022
	Objectif 1.2 : Développer l’emploi et la résilience de l’économie locale	Réhabilitation ZAE Beausoleil et la Jaille- Destrellan		
	Objectif 1.2 : Développer l’emploi et la résilience de l’économie locale	Travaux ZAE Morne Vergain		
	Objectif 1.2 : Développer l’emploi et la résilience de l’économie locale	Requalification ZAE centre-ville PAP		
	Objectif 1.3 : Encourager la croissante verte et l’économie circulaire	Démarche de labéllisation économie circulaire (ECi) et mise en oeuvre du plan d'action associé - Cf. COT avec Ademe	ADEME Conseil Régional AFD Banque des Territoires	Démarrage décembre 2020
	Objectif 1.3 : Encourager la croissante verte et l’économie circulaire	Création de dispositifs et de structures de proximité de gestion du cadre de vie (régies de quartier ; associations intermédiaires)		
	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable	Accompagner les mutations des modes et types de production et de consommation - Action du PCAET - Cf. COT		
	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable	Mise en oeuvre du projet LOCAPVORE - Action du PCAET - Cf. COT avec Ademe	Conseil Régional AFD	Démarrage : 2021
	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable	Marché alimentaire de Gros + plate-forme agro transformation (Agropark)		

OS 2 : Accompagner les mutations de notre société	Objectif : 2.1 Garantir l’intégration sociale	Contribution au fonctionnement du SAMU Social		
	Objectif : 2.1 Garantir l’intégration sociale	Consolidation du siège de la Maison Saint-Vincent de Paul		
	Objectif 2.2 : Garantir l’équité de genre, sociale et générationnelle	Création d'une pépinière d'entreprises de service à la personne		
	Objectif 2.2 : Garantir l’équité de genre, sociale et générationnelle	Consolidation du siège de la Maison Saint-Vincent de Paul		
	Objectif : 2.3 Favoriser la santé et le bien être – développer une offre de santé pour tous	Animer le Contrat local de santé ;		
	Objectif : 2.3 Favoriser la santé et le bien être – développer une offre de santé pour tous	Création d’une zone d’activités spécialisées		
	Objectif : 2.3 Favoriser la santé et le bien être – développer une offre de santé pour tous	Création de deux maisons de la santé en milieu rural		
	Objectif 2.5 : Garantir l’accès à l’éducation et à la formation pour tous	Mise en œuvre du Plan Local pour l’Insertion et l’Emploi (PLIE)Création de deux maisons de la santé en milieu rural		
	Objectif 2.5 : Garantir l’accès à l’éducation et à la formation pour tous	Mise en œuvre de la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT)		
	Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs	Réhabilitation Centre des Arts et de la Culture		
	Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs	Rénovation centre culturel SONIS		
	Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs	Ecole de Voile de Lauriscique		
	Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs	Appui à la modernisation des installations du CSBF		
	Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs	Extension et aménagement de la base de canoë kayak « Yves Dolmare »		
	Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs	Extension de la piscine intercommunale de Dugazon (SISPAG)		
	Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs	Appui à la modernisation du complexe sportif de l’association Dugazon Sporting Club		
	Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs	Elaboration d’un schéma directeur des équipements sportifs		
	Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs	Acquisition du terrain d’assiette de la Maison natale Saint-John Perse		
	Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs	Aménagement des abords de la bibliothèque Roger TOUMSON (ZAE de Lacroix)		
	Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs	Travaux bibliothèque (Etudes pour la relocalisation des bibliothèques de Louisy-Matthieu et de Renée Ballet-Hachon (chemin neuf)		
	Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs	Réhabilitation ex-Musée l'Herminier		
	Objectif 3.1 : Atténuer le changement climatique	Projet "Vers des territoires "Zero artificialisation nette ZAN"	AMI ADEME	
	Objectif 3.2 : S’adapter au changement climatique	Mise en oeuvre du PCAET volet Adaptation - Cf. COT Ademe	ADEME Conseil Régional AFD Banque des Territoires Département	2022 - 2028

OS 3 : Faire face aux défis environnementaux	Objectif 3.2 : S’adapter au changement climatique	Définition des zones urbaines littorales sur le territoire	CEREMA ANCT	
	Objectif 3.2 : S’adapter au changement climatique	Programme d’Actions de Prévention des Inondations (PAPI) 2022-2028; PCAET - Cf. COT Ademe	Etat-FPRNM PO-FEDER 2021-2027	2022-2028
	Objectif 3.3 : Protéger et valoriser la biodiversité	Elaboration Atlas de la biodiversité - Mise en oeuvre du plan d'actions		
	Objectif 3.3 : Protéger et valoriser la biodiversité	Mise en oeuvre du PCAET - Cf. COT Ademe	ADEME Conseil Régional AFD Banque des Territoires Département	2022 - 2028
	Objectif 3.4 : Protéger et valoriser la ressource en eau	Mise en oeuvre du PCAET - Cf. COT Ademe	ADEME Conseil Régional AFD Banque des Territoires Département	2022 - 2028
	Objectif 3.6 : Lutter contre la pollution	Elaboration et mise en oeuvre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement	Conseil Régional	
OS 4 : Aménager raisonnablement notre territoire	Objectif 4.1 : Maitriser les ressources foncières et garantir un aménagement urbain durable	Abymes-Perrin quartier nouveau 2030	rercherche de financement Etat en cours (à partir de 2022)	
	Objectif 4.1 : Maitriser les ressources foncières et garantir un aménagement urbain durable	Travaux quartier Louisy Mathieu		
	Objectif 4.1 : Maitriser les ressources foncières et garantir un aménagement urbain durable	Eco-quartier de l'assainissement		
	Objectif 4.1 : Maitriser les ressources foncières et garantir un aménagement urbain durable	Elaboration et mise en oeuvre du Plan de paysages	Etat	
	Objectif 4.1 : Maitriser les ressources foncières et garantir un aménagement urbain durable	Elaboration du règlement local de publicité intercommunal	Recherche de financement (à partir de 2022)	
	Objectif 4.1 : Maitriser les ressources foncières et garantir un aménagement urbain durable	Mise en œuvre et suivi de l'observatoire du foncier et de l'immobilier	PO-FEDER 2021-2027	
	Objectif 4.2 : Promouvoir une mobilité alternative	Promenade Verte et bleue		
	Objectif 4.2 : Promouvoir une mobilité alternative	Mise en oeuvre du PCAET - Volet Mobilité - Cf. COT Ademe	ADEME Conseil Régional AFD Banque des Territoires Département	2022 - 2028
	Objectif 4.2 : Promouvoir une mobilité alternative	Accompagnement à la mise en oeuvre des actions du PDM (SMT) notamment TCSP		
	Objectif 4.3 : Garantir l’équité territoriale	Elaboration et mise en oeuvre du SCOT		
	Objectif 4.3 : Garantir l’équité territoriale	SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT DES ZONES D’ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE)	Etat Région Cap Excellence	2022
	Objectif 4.4 : Encourager la résilience des territoires	Mise en oeuvre du PCAET - Cf. COT Ademe	ADEME Conseil Régional AFD Banque des Territoires Département	2022 - 2028
	Objectif 5.1 : Développer une stratégie territoriale intégrée	Mise en oeuvre du PCAET - Cf. COT Ademe	ADEME Conseil Régional AFD Banque des Territoires Département	2022 - 2028
	Objectif 5.1 : Développer une stratégie territoriale intégrée	Evaluation-actualisation du PASEC	Etat Conseil Régional	2021-2022

OSS : Améliorer l'efficacité des interventions publiques	Objectif 5.1 : Développer une stratégie territoriale intégrée	Evaluation-actualisation du SDDE	Etat Conseil Régional	2021-2022
	Objectif 5.2 : Favoriser le dialogue et le renforcement des capacités des acteurs	DISPOSITIF CAP ENTREPRISE : guichet d'appui technique individuel et collectif au profit des TPE	FEDER Région Etat : (France relance / CRTE) CAP Excellence	Début du projet : 4ème trimestre 2021 Fin du projet : fin 4ème trimestre 2024
	Objectif 5.2 : Favoriser le dialogue et le renforcement des capacités des acteurs	AMI : Les Ateliers du Territoire "Mieux aménager avec des sols vivants" 2021-2022	Financement 100% Etat	
	Objectif 5.2 : Favoriser le dialogue et le renforcement des capacités des acteurs	Cycle de formation-action sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire	PO-FSE 2021-2027 et Financement Etat	
	Objectif 5.2 : Favoriser le dialogue et le renforcement des capacités des acteurs	Projet « Cité d'excellence » : Aménagement des immeubles LACAVÉ et MAHNATAN		
	Objectif 5.2 : Favoriser le dialogue et le renforcement des capacités des acteurs	Projet « Cité d'excellence » : Aménagement des immeubles LACAVÉ et MAHNATAN		
	Objectif 5.3 : Encourager une gouvernance élargie – coopération avec les EPCI voisins	Concertation sur SCOT - Plan de paysages - PCAET		
	Objectif 5.4 : Favoriser la participation citoyenne	Accompagner le tissu associatif, les forces vives et les habitants à partir d'une démarche de développement social territorial renforcée		
	Objectif 5.4 : Favoriser la participation citoyenne	Projet « Cité d'excellence » : Aménagement des immeubles LACAVÉ et MAHNATAN		
	Objectif 5.5 : Mettre en place une administration et une gestion financière durables du territoire	Transformation numérique Formation des Agents et e-administration	France Relance	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
	Objectif 5.6 : Mettre en place une démarche d'évaluation et d'amélioration continue	Observatoire social territorial		
	Objectif 5.6 : Mettre en place une démarche d'évaluation et d'amélioration continue	Organisation des journées de l'action sociale et solidaire	France Relance	Démarrage 2021 - Finalisation 2022

Orientations stratégiques	Objectifs	Actions / Projets	Financeurs	Échéance	N° de fiche
OS 1 : Bâtir un modèle économique viable	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable	Tranche 1 de l'Agropark Caraïbe Excellence (pépinière d'entreprise)	CCT Conseil Régional Conseil Départemental	Démarrage 2021 - Finalisation 2022	1
	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable	Projet Alimentaire Territorial de Cap Excellence CAPVORE	France Relance	Démarrage 2021 - Finalisation 2022	2
	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable	Projet LoCapVore géolocalisation des points de vente en circuit court	CRTE-CR971	Démarrage 2021 - Finalisation 2023	3
	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable	Programme d'Education Alimentaire	France Relance	Démarrage 2021 - Finalisation 2022	4
	Objectif 1.5 : Promouvoir l'innovation et les villes intelligentes	Portail Famille Cap Excellence	France Relance	Démarrage 2021 - Finalisation 2022	5
OS 2 : Accompagner les mutations de notre société	Objectif 2.2 : Garantir l'équité de genre, sociale et générationnelle	Centre Social Lapwent	CCT	Démarrage 2021 - Finalisation 2022	6
	Objectif 2.5 : Garantir l'accès à l'éducation et à la formation pour tous	Plan local pour l'insertion et l'emploi de Cap Excellence	PO FSE Département 2014-2020	Démarrage 2021 - Finalisation 2022	7
	Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs	Réhabilitation Renaissance	DAC - DSIL	Démarrage 2021 - Finalisation 2022	8
OS 3 : Faire face aux défis environnementaux	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets	Modernisation du service public de gestion des déchets	PO-FEDER 2014-2020	Démarrage 2021 - Finalisation 2022	10
	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets	Renforcement de la collecte sélective - Volet communication	PO-FEDER 2014-2020	Démarrage 2021 - Finalisation 2022	11
	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets	Renforcement de la collecte sélective - Volet investissements	PO-FEDER 2014-2020	Démarrage 2021 - Finalisation 2022	12
	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets	Mise en œuvre de la collecte sélective TLC "Textiles, Linges de maison, chaussures"	PO-FEDER 2014-2020	Démarrage 2021 - Finalisation 2022	13
	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets	Mise en œuvre du compostage domestique	PO-FEDER 2014-2020	Démarrage 2021 - Finalisation 2022	14
OS 4 : Aménager raisonnablement notre territoire	Objectif 4.1 : Maitriser les ressources foncières et garantir un aménagement urbain durable	Elaboration de la stratégie foncière et immobilière	DSIL Banque des territoires	Démarrage 2021 - Finalisation 2022	9
OS5 : Améliorer l'efficacité des interventions publiques	Objectif 5.1 : Développer une stratégie territoriale intégrée	Système d'information géographique	PO-FEDER 2014-2020	Finalisation 2022	15

calcul automatique																		
Orientations stratégiques	Objectifs	Actions	Maitre d'Ouvrage	Montant total	Part MO Cap Excellence	Autre MO	Part Etat	Dont Part Etat -PR	Dont Part Etat - DETR	Dont Part Etat - Dsil	Dont Part Etat -CCT	Dont Part Etat - autres (DAC, plan pauvreté, ect)	Part Europe	Part Région	Part Département	Autres financeurs	Financeurs	Échéance
OS 1 : Bâti un modèle économique viable	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable	Tranche 1 de l'Agropark Caraïbe Excellence (pépinière d'entreprise)	CA Cap Excellence	8 879 000,00 €	887 860,00 €		2 000 000,00 €				2 000 000,00 €		4 900 000,00 €	700 000,00 €	300 000,00 €	91 140,00 €	CCT Conseil Régional Conseil Départemental	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable	Projet Alimentaire Territorial de Cap Excellence CAPVORE	CA Cap Excellence	181 000,00 €	21 000,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €						35 000,00 €	25 000,00 €		France Relance	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable	Projet LoCapVore géolocalisation des points de vente en circuit court	CA Cap Excellence	54 708,50 €	12 708,50 €		30 000,00 €	30 000,00 €						12 000,00 €			CRTE-CR971	Démarrage 2021 - Finalisation 2023
	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable	Programme d'Education Alimentaire	CA Cap Excellence	149 900,99 €	62 500,99 €		87 400,00 €	87 400,00 €									France Relance	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
	Objectif 1.5 : Promouvoir l'innovation et les villes intelligentes	Portail Famille Cap Excellence	CA Cap Excellence	20 240,00 €	4 048,00 €		16 192,00 €	16 192,00 €									France Relance	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
OS 2 : Accompagner les mutations de notre société	Objectif 2.2 : Garantir l'équité de genre, sociale et générationnelle	Centre Social Lapwent	Association ACCOR	1 328 172,00 €	50 000,00 €	10 000,00 €	588 930,00 €			50 000,00 €	514 000,00 €				175 000,00 €	504 242,00 €	CCT	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
	Objectif 2.5 : Garantir l'accès à l'éducation et à la formation pour tous	Plan local pour l'insertion et l'emploi de Cap Excellence	CA Cap Excellence	4 125 800,00 €	706 543,00 €		0,00 €						3 419 257,00 €				PO FSE Département 2014-2020	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
	Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs	Désamiantage et déconstruction de l'ex cinamé Renaissance	CA Cap Excellence	1 520 000,00 €	526 140,00 €		993 860,00 €			593 860,00 €		400 000,00 €					DAC - DSIL	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
OS 3 : Faire face aux défis environnementaux	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets	Modernisation du service public de gestion des déchets	CA Cap Excellence	366 965,00 €	55 044,75 €		0,00 €						311 920,25 €				PO-FEDER 2014-2020	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets	Renforcement de la collecte sélective - Volet communication	CA Cap Excellence	533 000,00 €	0,00 €		0,00 €						339 578,65 €				PO-FEDER 2014-2020-ADEME - ECO EMBALLAGE	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets	Renforcement de la collecte sélective - Volet investissements	CA Cap Excellence	2 260 000,00 €	0,00 €		0,00 €						1 810 000,00 €				PO-FEDER 2014-2020 ADEME	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets	Mise en œuvre de la collecte sélective TLC "Textiles, Linges de maison, chaussures"	CA Cap Excellence	680 000,00 €	124 500,00 €		0,00 €						510 000,00 €				PO-FEDER 2014-2020 - ADEME	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets	Mise en œuvre du compostage domestique	CA Cap Excellence	563 500,00 €			0,00 €						450 800,00 €				PO-FEDER 2014-2020	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
OS 4 : Aménager raisonnablement notre territoire	Objectif 4.1 : Maîtriser les ressources foncières et garantir un aménagement urbain durable	Elaboration de la stratégie foncière et immobilière	CA Cap Excellence	173 462,50 €	30 000,00 €		74 731,25 €			74 731,25 €							DSIL - BANQUE DES TERRITOIRES - ANRU	Finalisation 2022
OS5 : Améliorer l'efficacité des interventions publiques	Objectif 5.1 : Développer une stratégie territoriale intégrée	Système d'information géographique	CA Cap Excellence	197 570,67 €	29 635,60 €		0,00 €						167 935,07 €				PO-FEDER 2014-2020	
TOTAL				21 033 319,66 €	2 509 980,84 €	10 000,00 €	3 891 113,25 €	233 592,00 €	0,00 €	718 591,25 €	2 514 000,00 €	400 000,00 €	11 909 490,97 €	747 000,00 €	500 000,00 €	1 465 734,60 €		

calcul automatique

Orientations stratégiques	Objectifs	Actions	Maitre d'Ouvrage	Montant total	MO Cap Excellence	Autre MO	Total crédits Etat	Part Europe	Région	Département	Autres financeurs	Financeurs	Échéance
OS 1 : Bâti un modèle économique viable	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable	Tranche 1 de l'Agropark Caraïbe Excellence (pépinière d'entreprise)	CA Cap Excellence	8 879 000,00 €	887 860,00 €		2 000 000,00 €	4 900 000,00 €	700 000,00 €	300 000,00 €	91 140,00 €	CCT Conseil Régional Conseil Départemental	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable	Projet Alimentaire Territorial de Cap Excellence CAPVORE	CA Cap Excellence	181 000,00 €	21 000,00 €		100 000,00 €		35 000,00 €	25 000,00 €		France Relance	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable	Projet LoCapVore géolocalisation des points de vente en circuit court	CA Cap Excellence	54 708,50 €	12 708,50 €		30 000,00 €		12 000,00 €			CRTE-CR971	Démarrage 2021 - Finalisation 2023
	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable	Programme d'Education Alimentaire	CA Cap Excellence	149 900,99 €	62 500,99 €		87 400,00 €					France Relance	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
	Objectif 1.5 : Promouvoir l'innovation et les villes intelligentes	Portail Famille Cap Excellence	CA Cap Excellence	20 240,00 €	4 048,00 €		16 192,00 €					France Relance	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
OS 2 : Accompagner les mutations de notre société	Objectif 2.2 : Garantir l'équité de genre, sociale et générationnelle	Centre Social Lapwent	Association ACCOr	1 328 172,00 €	0,00 €	10 000,00 €	588 930,00 €			175 000,00 €	554 242,00 €	CCT	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
	Objectif 2.5 : Garantir l'accès à l'éducation et à la formation pour tous	Plan local pour l'insertion et l'emploi de Cap Excellence	CA Cap Excellence	4 125 800,00 €	706 543,00 €		0,00 €	3 419 257,00 €				PO FSE Département 2014-2020	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
	Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs	Désamiantage et déconstruction de l'ex cinamé Renaissance	CA Cap Excellence	1 520 000,00 €	526 140,00 €		993 860,00 €					DAC - DSIL	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
OS 3 : Faire face aux défis environnementaux	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets	Modernisation du service public de gestion des déchets	CA Cap Excellence	366 965,00 €	55 044,75 €		0,00 €	311 920,25 €				PO-FEDER 2014-2020	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets	Renforcement de la collecte sélective - Volet communication	CA Cap Excellence	533 000,00 €	0,00 €		0,00 €	339 578,65 €			193 421,35 €	PO-FEDER 2014-2020- ADEME - ECO EMBALLAGE	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets	Renforcement de la collecte sélective - Volet investissements	CA Cap Excellence	2 260 000,00 €	0,00 €		0,00 €	1 810 000,00 €			450 000,00 €	PO-FEDER 2014-2020 ADEME	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets	Mise en œuvre de la collecte sélective TLC "Textiles, Linges de maison, chaussures"	CA Cap Excellence	680 000,00 €	124 500,00 €		0,00 €	510 000,00 €			45 500,00 €	PO-FEDER 2014-2020 - ADEME	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets	Mise en œuvre du compostage domestique	CA Cap Excellence	563 500,00 €			0,00 €	450 800,00 €			112 700,00 €	PO-FEDER 2014-2020	Démarrage 2021 - Finalisation 2022
OS 4 : Aménager raisonnablement notre territoire	Objectif 4.1 : Maîtriser les ressources foncières et garantir un aménagement urbain durable	Elaboration de la stratégie foncière et immobilière	CA Cap Excellence	173 462,50 €	30 000,00 €		74 731,25 €				68 731,25 €	DSIL - BANQUE DES TERRITOIRES - ANRU	Finalisation 2022
OS5 : Améliorer l'efficacité des interventions publiques	Objectif 5.1 : Développer une stratégie territoriale intégrée	Système d'information géographique	CA Cap Excellence	197 570,67 €	29 635,60 €		0,00 €	167 935,07 €				PO-FEDER 2014-2020	
TOTAL				21 033 319,66 €	2 459 980,84 €	10 000,00 €	3 891 113,25 €	11 909 490,97 €	747 000,00 €	500 000,00 €	1 515 734,60 €		

Colonne à compléter prioritairement pour la V1 du CRTE - Liste non exhaustive

En gris : colonne à compléter pour la V2 du CRTE par le chef de projets sauf si information rapiement disponible

Contractualisation / Convention partenariale	Objectifs	Co contractant (s) principal (aux) du territoire de Cap Excellence	Co Contractant principal	Autres partenaires / Co Contractant	Périmètre d'intervention
Contrat de ville	La cohésion sociale (pilier 1) Le développement de l'activité économique et de l'emploi (pilier 2) Le cadre de vie et le renouvellement urbain (pilier 3) Les valeurs de la République et la citoyenneté (pilier 4)	Cap Excellence			
ORT	Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville Favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au Denormandie dans l'ancien* ; Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-site ; Mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.	Cap Excellence	Etat		
Action Coeur de Ville - Les Abymes	Améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.	Les Abymes	Etat		
Action Coeur de Ville - Pointe-à-Pitre	Améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.	Pointe-à-Pitre	Etat		
Territoire d'industrie : Jarry -Baie Mahault	Développement des compétences dans le bassin d'emploi, mobilité des salariés, optimisation du foncier pour s'implanter ou s'agrandir.	Baie-Mahault	Region		
Plan d'Action et de Prévention des Inondatoin des Bassins Versants des Grands Fonds	Augmenter la sécurité des populations exposées stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés	Les Abymes - Pointe-à-Pitre- Cap Excellence	Etat-Moule-Morne-à-l'Eau-Sainte-Anne-Gosier - Office de l'eau	Etat-Office de l'Eau	
Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation - TRI Centre	Pévention des inondations au regard de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ; - Surveillance, prévision et l'information sur les phénomènes d'inondation, qui comprennent notamment le schéma directeur de prévision des crues ; - la réduction de la vulnérabilité des territoires face aux risques d'inondation, comprenant des mesures pour le développement d'un mode durable d'occupation et d'exploitation des sols, notamment des mesures pour la maîtrise de l'urbanisation et la cohérence du territoire au regard du risque d'inondation, des mesures pour la réduction de la vulnérabilité des activités économiques et du bâti et, le cas échéant, des mesures pour l'amélioration de la rétention de l'eau et l'inondation contrôlée ; - l'information préventive de la population, l'éducation, et la conscience du risque.	Cap Excellence	Etat		
Projets alimentaires territoriaux - Systèmes alimentaires territoriaux - PAT CAPVORE	Appréhender l'alimentation de manière transversale, en travaillant à la fois sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux. l'économie alimentaire ; le culturel et la gastronomie ; la nutrition et la santé ; l'accessibilité sociale ; l'environnement ; l'urbanisme et l'aménagement du territoire.	Cap Excellence	Etat		
Projets alimentaires territoriaux - Systèmes alimentaires territoriaux - Programme d'éducation alimentaire 2021	Augmenter les connaissances du public sur les aliments locaux et la nutrition Sensibiliser la population sur les bonnes pratiques alimentaires Prévenir les dangers liés à une mauvaise alimnetation (sous-nutrition, surpoids, obésité...) Augmenter l'achat de produits agricoles et agro-transformés locaux Réduire la prévalence des pathologies nutritionnelles (dénutrition, troubles du comportements alimentaires...)	Cap Excellence	Etat -		
Projets alimentaires territoriaux - Systèmes alimentaires territoriaux - " <i>Zabim Bon Manjé Lokal</i> "	Appréhender l'alimentation de manière transversale, en travaillant à la fois sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux. l'économie alimentaire ; le culturel et la gastronomie ; la nutrition et la santé ; l'accessibilité sociale ; l'environnement ; l'urbanisme et l'aménagement du territoire.	Ville des Abymes	Etat - DAAF		
Projets alimentaires territoriaux - Systèmes alimentaires territoriaux - " <i>Bio Maho</i> "	Appréhender l'alimentation de manière transversale, en travaillant à la fois sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux. l'économie alimentaire ; le culturel et la gastronomie ; la nutrition et la santé ; l'accessibilité sociale ; l'environnement ; l'urbanisme et l'aménagement du territoire.	Ville de Baie-Mahault	Etat - DAAF		
Contrat local de Santé	la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.	Cap Excellence	ARS		

Colonne à compléter prioritairement pour la V1 du CRTE - Liste non exhaustive

En gris : colonne à compléter pour la V2 du CRTE par le chef de projets sauf si information rapiement disponible

Structure	Thématiques- compétences	Entité du territoire de Cap Excellence membre	Autres partenaires / membres publics	Périmètre géographique d'intervention	Outil / document stratégique
Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin - SMT	Mobilité	Cap Excellence	Cap Excellence, Carl, Conseil Régional	Cap Excellence, CARL, Morne-à-l'Eau	PDM
Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe SyMEG	Electricité - Eclairage	Abymes, Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre	Communes de Guadeloupe (pour Marie-Galante c'est la CCMG qui est membre)	Guadeloupe	
Syndicat de valorisation des déchets de la Guadeloupe SYVADE	Déchets	Cap Excellence	CCMG	CCMG - Cap Excellence	
Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de la Guadeloupe SyMGEAG	Eau - Assainissement - GEPU - DECI (?)	Cap Excellence	CANGT - CARL-CAGSC-CD971-CR971	Guadloupe hors Marie Galante	
Société d'économie mixte locale (SEML) Guadeloupe ENR	Energie	Cap Excelence	SYMEG	Guadeloupe	
Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Guadeloupe - SEMAG	Aménagement, Construction, Bailleur	Abymes - Pointe-à-Pitre- Baie-Mahault	CR971 CD971 LAMENTIN GOSIER BASSE TERRE SAINTE ROSE MORNE A L EAU PETIT BOURG PORT LOUIS GOYAVE PETIT CANAL	Guadeloupe	
Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Guadeloupe	Eau, biodiversité, Inondation	Cap Excellence	Etat/CR/CD/Communes et EPCI de Guadeloupe/		
Société aéroportuaire de Guadeloupe - SAGPC	transports aériens	Cap Excellence	•L'Etat, •La CCI IG •Le Conseil Régional •Le Conseil Départemental •Cap Excellence		
Grand Port Maritime de Guadeloupe	transports maritimes	Cap Excellence	Etat/CT de Guadeloupe et leurs groupements		
Centre hospitalier Gériatologique	accueil des personnes âgées	Cap Excellence	CT de Guadeloupe/CAF/ETAT		
Centre hospitalier Universitaire	Soins/Santé	Cap Excellence	ETAT/CT de Guadeloupe		
Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) Mémoriale ACTe - MACTe	Culture/mémoire/patrimoine	Cap Excellence	Etat/CR/CD/CAP EX/Commune de PaP		
Etablissement public foncier local (EPFL) de Guadeloupe	Foncier	Cap Excellence	Région Guadeloupe Communauté d'agglomération Cap Excellence Grand Sud Caraïbes Nord Grande Terre Nord Basse Terre Marie-Galante Communes Abymes Anse Bertrand Baie-Mahault Baillif Basse-Terre Bouillante Capesterre Belle Eau Capesterre de Marie Galante Deshaies La Désirade Gourbeyre Goyave Grand Bourg Lamentin Morne à l'Eau Le Moule Petit Bourg Petit Canal Pointe-à-Pitre		

PREFECTURE DE GUADELOUPE

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

ANNEE 2021

ENTRE

Le Préfet de la Région Guadeloupe

Monsieur Alexandre ROCHATTE

d'une part,

ET

Le Président de la Communauté d'agglomération CAP Excellence

Monsieur Eric JALTON

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique «de Cap Excellence», signé le 30 décembre 2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Orientations stratégiques	Objectifs	Actions	Maître d'ouvrage	Montant total	MDS Cap Excellence	Autre MDS	Total crédits 2021	Part Europe	Region	Département	Agence foncière
OS 1 : Bâtir un modèle économique viable	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable	Tranche 1 de l'Agroparc Caraïbe Excellence (pépinière d'entreprises)	CA Cap Excellence	8 879 000,00 €	887 840,00 €		2 000 000,00 €	4 900 000,00 €	700 000,00 €	308 000,00 €	91 140,00 €
	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable	Projet Alimentaire Territorial de Cap Excellence CAPNORE	CA Cap Excellence	181 000,00 €	21 000,00 €		100 000,00 €		35 000,00 €	25 000,00 €	
	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable	Projet LoCap'terre généralisation des points de vente en circuit court	CA Cap Excellence	51 208,50 €	12 708,50 €		30 000,00 €		12 000,00 €		
	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable	Programme d'éducation Alimentaire	CA Cap Excellence	149 900,99 €	62 500,99 €		87 400,00 €				
	Objectif 1.5 : Promouvoir l'innovation et les villes intelligentes	Portail Famille Cap Excellence	CA Cap Excellence	29 240,00 €	4 840,00 €		16 192,00 €				
OS 2 : Accompagner les mutations de notre société	Objectif 2.2 : Garantir l'équité de genre, sociale et générationnelle	Centre Social Levent	Association ACCOR	1 328 132,00 €	0,00 €	10 000,00 €	588 930,00 €			175 000,00 €	551 212,00 €
	Objectif 2.5 : Garantir l'accès à l'éducation et à la formation pour tous	Plan local pour l'insertion et l'emploi de Cap Excellence	CA Cap Excellence	4 125 800,00 €	796 543,00 €		0,00 €	3 419 257,00 €			
	Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs	Désamiantage et déconstruction de l'ex cinéma Renaissance	CA Cap Excellence	1 530 000,00 €	526 140,00 €		993 860,00 €				
OS 3 : Faire face aux défis environnementaux	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets	Modernisation du service public de gestion des déchets	CA Cap Excellence	346 965,00 €	55 044,75 €		0,00 €	311 920,25 €			
	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets	Renforcement de la collecte sélective - Volet communication	CA Cap Excellence	533 000,00 €	0,00 €		0,00 €	339 578,65 €			193 421,35 €
	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets	Renforcement de la collecte sélective - Volet investissements	CA Cap Excellence	2 260 000,00 €	0,00 €		0,00 €	1 810 000,00 €			450 000,00 €
	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets	Mise en œuvre de la collecte sélective TLC "Textiles, Linges de maison, chaussures"	CA Cap Excellence	640 000,00 €	124 500,00 €		0,00 €	510 000,00 €			45 500,00 €
	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets	Mise en œuvre du compostage domestique	CA Cap Excellence	563 500,00 €			0,00 €	450 000,00 €			112 700,00 €
OS 4 : Aménager raisonnablement notre territoire	Objectif 4.1 : Maîtriser les ressources foncières et garantir un aménagement urbain durable	Elaboration de la stratégie foncière et immobilière	CA Cap Excellence	173 462,50 €	30 000,00 €		74 731,25 €				68 731,25 €
OS 5 : Améliorer l'efficacité des interventions publiques	Objectif 5.1 : Développer une stratégie territoriale intégrée	Système d'information géographique	CA Cap Excellence	197 570,67 €	29 635,60 €		0,00 €	167 935,07 €			
TOTAL				21 033 319,66 €	2 459 980,94 €	10 000,00 €	3 891 113,25 €	11 909 490,97 €	707 000,00 €	500 000,00 €	1 515 734,60 €

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan Relance	DETR	Dsif	CCT	Dont Part. Etat - autres (DAC, plan pauvreté, ect)
3 891 113,25 €	233 592,00 €	0,00 €	718 591,25 €	2 514 000,00 €	424 930,00 €

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 30 décembre 2021

Le Président de Cap Excellence

Le Préfet de la Région Guadeloupe

Le Président

Eric JALTON



Alexandre Rochatte

Annexe 3a

Fiches-actions

Table des matières

Fiche 1 : Agropark Caraïbes Excellence.....	2
Fiche action 2 PAT Cap Vore.....	4
« Production, transformation et consommation locale »	4
Fiche action 3 LoCapVore.....	6
Fiche action 4 : Programme d'éducation alimentaire.....	8
Fiche action 5 Portail Famille CAP Excellence.....	10
Fiche action 6 Centre social Lapwent	11
Fiche action 7 PLIE de CAP Excellence	13
Fiche action 8 Désamiantage et déconstruction de l'ex Cinéma Renaissance	14
Fiche action 9 Modernisation service public des déchets.....	16
Fiche action 10 Renforcement de la collecte sélective – volet communication	17
Fiche action 11 Renforcement de la collecte sélective – volet investissement.....	18
Fiche action 12 Mise en œuvre de la collecte des TLC	19
Fiche action 13 Mise en œuvre du compostage domestique.....	20
Fiche action 14 Stratégie foncière et immobilière	21
Fiche action 15 SIG	22



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

cap
excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**TERRITOIRE
Durable**



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche 1 : Agropark Caraïbes Excellence

Orientation stratégique n°	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable
Action n°	
Maître d'ouvrage	CA CAP Excellence
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	La communauté d'agglomération CAP EXCELLENCE s'est engagée dans un ambitieux projet qui consiste à développer les filières d'agro-transformation de son territoire par le biais de plusieurs pôles d'activités regroupés au sein de l'équipement de « l'Agropark Caraïbes Excellence © » à l'entrée d'une zone stratégique de la ville des Abymes. Le projet de « l'Agropark Caraïbes Excellence » s'étend sur un foncier de plus de 4 hectares et se décline en plusieurs pôles. Le projet permettra de dynamiser les filières économiques dans le domaine de l'agro-transformation et de promouvoir l'innovation dans ces filières. Il a pour vocation de mettre à la disposition des agriculteurs et des agro-transformateurs un équipement innovant et performant capable de répondre à leurs besoins et d'offrir une vitrine aux consommateurs d'ici et d'ailleurs, reflétant l'expertise des acteurs de cette filière. Cet équipement s'inscrit dans une dynamique de croissance économique et de création d'activités sur notre territoire. Il permettra également de favoriser le développement de la production locale et fournir un débouché aux agriculteurs. Cet équipement s'adresse tant aux entrepreneurs débutants qu'aux entrepreneurs confirmés dans une démarche d'accompagnement des structures économiques dont la compétitivité est renforcée par l'innovation. Le projet prévu a pour objectif la construction et l'équipement d'une pépinière d'entreprises innovantes spécialisée dans la transformation des fruits et légumes locaux.
Partenaires	Union Européenne/Etat/Conseil Régional/Conseil Départemental/Banque des Territoires
Coût prévisionnel	8 879 000 €



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

cap
excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**TERRITOIRE
Durable**



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Plan de financement	CAP EXCELLENCE	887.860 €
	FEDER	4.900.000 €
	ETAT CCT	2.000.000 €
	Conseil Départemental	300.000 €
	Conseil Régional	700.000 €
	Banque des Territoires	91.140 €
Calendrier	2020-2022	
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'agrotransformateurs soutenus	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

cap
excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**TERRITOIRE
durable**



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action 2 PAT Cap Vore

« Production, transformation et consommation locale »

Orientation stratégique n°	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Cap Excellence
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	La démarche d'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial de la communauté d'agglomération Cap Excellence a pour vocation d'impulser une dynamique sur le territoire afin de permettre à l'alimentation de devenir un sujet fédérateur et structurant pour le territoire. Elle vise à développer un pilotage collectif, réunissant à la fois des acteurs privés, publics et la société civil représentant les différentes dimensions du système alimentaire du territoire guadeloupéen. Cap Excellence pilote ce projet en initiant des processus de concertation et des actions concrètes, en cherchant à assurer le lien urbain-rural, la transversalité et l'articulation du PAT avec ses missions et les autres partenaires. Ce projet vise à : - mettre en synergie les acteurs du système alimentaire sur le territoire de Cap Excellence en créant un lien urbain-rural ; - réaliser un diagnostic partagé du système alimentaire pour co-concevoir un plan d'action ; - initier des actions pilotes et fédérer les partenaires autour d'actions existantes et promouvoir des initiatives locales innovantes. L'engagement de l'EPCI dans un PAT reflète sa volonté d'étendre son action en faveur de l'agriculture périurbaine à l'enjeu plus global de transition agricole et alimentaire.
Partenaires	Etat : Partenaire financier dan le cadre de l'appel à projet (finalisé) Région : Partenaire financier Département : Partenaire financier Partenaires en ingénierie : DAAF, DEAL, Chambre d'agriculture, IREPS, TI PO PEPY, l'association des jeunes agriculteurs, Eau d'Excellence.
Coût prévisionnel	AMO : 60 000 €



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

cap
excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**TERRITOIRE
durable**



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

	Communication : 45 000€ Evènementiel : 20 000€ Coordinateur PAT : 56 000 € Total : 181 000€
Plan de financement	AAP /PNA : 100 00€ Région : 35 000 € Département : 25 000 € Cap Excellence : 21 000€ Total : 181 000 €
Calendrier	2020-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de participant aux réunions de concertation Nombre d'entretien avec les professionnels Implication des élus dans la démarche



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

cap
excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**TERRITOIRE
Durable**



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action 3 LoCapVore

Orientation stratégique n°	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable
Action n°	
Maître d'oeuvre	Communauté d'agglomération Cap Excellence EPCI
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération Cap Excellence EPCI
Description de l'action	Le Plan Climat Energie élaboré en 2015 par la communauté Cap Excellence, suivi du Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) de la Guadeloupe, signé en 2019, font le constat que la Guadeloupe est la région la plus émettrice de CO2 par personne et par kilomètre. 25% de l'empreinte carbone d'un Français sont dus aux Gaz à Effet de Serre issus de son alimentation (production agricole et transport). La crise de la Covid a rappelé les enjeux stratégiques de la souveraineté alimentaire, à l'échelle européenne et nationale. Elle a également fragilisé plusieurs secteurs agricoles, privés de débouchés avec la fermeture des restaurants, des bars et cantines scolaires et bars. Mais les mesures de confinement liées à la crise sanitaire dues à la propagation du COVID 19, ont, en outre, augmenté l'intérêt de la population pour les productions locales vendues en proximité. Lors du confinement, la question s'est vite posée. Côté consommateur, comment et où acheter, au plus proche de son lieu de résidence, des produits locaux ? Côté producteur : comment se faire connaître auprès du public afin d'écouler sa marchandise ? Le confinement a bousculé les circuits alimentaires. D'un côté, il y avait besoin d'écouler des marchandises, de l'autre, une demande non satisfaite. Le projet proposé (« LoCapVore ») est un outil permettant de recenser de façon cartographique l'ensemble des points de vente des produits alimentaires locaux, commercialisés en circuits courts sur le territoire communautaire de Cap Excellence. Cet outil a pour objectif de contribuer au développement de la souveraineté alimentaire grâce à la mise en relation entre les producteurs avec les potentiels acheteurs du territoire de Cap Excellence et au soutien d'une consommation locale.
Partenaires	ACTALIM 2020 (Conseil Régional Guadeloupe) – 12 k € (le Conseil Régional de Guadeloupe fait partie du consortium ACTALIM 2020 ayant lancé un appel à projet « pour une alimentation saine et durable pour tous en Guadeloupe »)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

cap
excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**TERRITOIRE
durable**



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

	• CRTE : 30 k€
Coût prévisionnel	Coût total = 54 708.5 € détaillé, sous forme de dépenses de fonctionnement, comme suit : • Communication = 17 612.5 € • Interface ergonomique (application) = 10 000 € • Valorisation du temps de travail = 27 096 €
Plan de financement	✓ Conseil Régional : 12 k€ ✓ CRTE : 30 k€ ✓ Cap Excellence : 12 708.5€ Ventilation de la dépense 2021 : 44 834,5 € : 82% ▪ ¾ de temps de travail = 20 322 € ▪ Communication = 14 512,5 € ▪ Application = 10 000 € 2022 : 9 874 € : 18% ▪ 1/4 de temps de travail = 6774 € ▪ Promotion du projet finalisé = 3100 €
Calendrier	<u>Juil2021</u> : Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt <u>Juil-Août2021</u> : Recensement des points de distribution + Vérification terrain des acteurs <u>Sept-Oct 2021</u> : Teasing et phase de test de la cartographie <u>Nov à Déc 2022</u> : Mise en ligne et promotion de la cartographie <u>A partir de 2022</u> : Amélioration continue, évaluation des flux et des interactions
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de téléchargements de l'application Nombre de clics par producteurs (mise en relation) Nombre de projets développés à partir de cet outil Taux de satisfaction des acteurs recensés (via un questionnaire de satisfaction communiqué chaque année)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

cap
excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**TERRITOIRE
durable**



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action 4 : Programme d'éducation alimentaire

Orientation stratégique n°	Objectif 1.4 : Promouvoir la production et la consommation durable
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Cap Excellence
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	Si la pandémie du COVID-19 a indéniablement entraîné de nombreuses difficultés, elle a aussi impulsé l'émergence de nouveaux comportements et accentué d'autres (livraison de paniers de fruits et légumes, cuisine de produits de saison, achats chez des primeurs de proximité). La Communauté d'Agglomération CAP Excellence entend pérenniser cette prise de conscience en proposant des actions qui font sens. L'éducation alimentaire est l'un des leviers majeurs du développement du territoire. C'est un enjeu transversal qui permet de sensibiliser la population à différentes problématiques telles que l'autonomie alimentaire, la connaissance des produits locaux, la résilience et la souveraineté alimentaire, la santé et la nutrition. Les enjeux essentiels de l'éducation alimentaire sont des enjeux de santé publique, mais aussi de justice sociale et de formation citoyenne. Plusieurs dimensions sont à prendre en compte dans le cadre de cette éducation citoyenne : 1. Physiologique : équilibre alimentaire et alimentation saine, indispensables à une bonne santé et contribuant au bien-être, apprentissage du goût et plaisir de manger, etc. ; 2. Environnementale : impact des pratiques alimentaires sur l'environnement (modes de production et de transport des denrées alimentaires, gaspillage alimentaire, etc.) ; 3. Culturelle : patrimoine culinaire, convivialité des temps de repas contribuant au lien social. Cette éducation a vocation à former des citoyens capables d'adopter dans leur vie quotidienne des



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

cap
excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**TERRITOIRE
durable**



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

	comportements responsables vis-à-vis de leur santé, de l'environnement et de la société. Dans le cadre de son projet alimentaire territorial (PAT) CapVore « Production, transformation et consommation locales », CAP Excellence souhaite donc poursuivre son engagement dans l'éducation alimentaire autour d'un programme pour l'année 2021. L'éducation à la nutrition permet de développer l'acquisition des connaissances pour faire des choix éclairés et responsables en matière de santé. Il s'agit de transmettre de bonnes habitudes alimentaires dès le plus jeune âge.
Partenaires	Etat (France Relance)/Département/CAF Partenaires en ingénierie : DAAF, DEAL, Chambre d'agriculture, Lycée Agricole etc.
Coût prévisionnel	149 900,99 €
Plan de financement	Etat (France Relance) : 87 400 € CAP Excellence : 62 500,99 €
Calendrier	2020-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre des bénéficiaires, Nombre des participants aux ateliers.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

cap
excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**TERRITOIRE
Durable**



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action 5 Portail Famille CAP Excellence

Orientation stratégique n°	Objectif 1.5 : Promouvoir l'innovation et les villes intelligentes
Action n°	
Maître d'ouvrage	CA CAP Excellence
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	Le projet de CAP Excellence consiste à mettre en place un portail famille accessible à tous les usagers 7j/7 et 24h/24 qui permettra aux usagers de CAP Excellence de procéder à leurs inscriptions (transport scolaire, activités artistiques du centre culturel de Sonis, billetterie, etc.). Ce projet est en lien avec la mise en œuvre de PAYFIP avec la Direction Régionales des Finances Publiques qui est en cours de finalisation.
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	20 240 €
Plan de financement	France Relance : 16 192 € CAP Excellence : 4 048 €
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

cap excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**TERRITOIRE
Durable**



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action 6 Centre social Lapwent

Orientation stratégique n°	Objectif 2.2 : Garantir l'équité de genre, sociale et générationnelle
Action n°	
Maître d'ouvrage	Association ACCOR
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	Cet équipement, implanté dans un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV), se conçoit comme un véritable lieu de proximité et d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets. Ce centre social doit également accueillir une Maison France Services facilitant et simplifiant la relation des usagers avec le service public. Parmi les objectifs poursuivis, il s'agira : - D'organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers, des familles et des groupes informels ou des associations ; - D'assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés, et le cas échéant leur proposer un accompagnement adapté ; - De développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ; en raison des problématiques sociales auxquelles ils sont confrontés, ils peuvent développer des actions collectives avec une dimension d'accompagnement social. - De mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles ; - D'organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et/ou sur leurs axes d'interventions prioritaires.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

cap
excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**TERRITOIRE
durable**



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Partenaires	CAF/Ville de Pointe-à-Pitre/CCT/Stratégie pauvreté/Cap Excellence
Coût prévisionnel	1 328 172 €
Plan de financement	Association ACCOR : 10 000 € CAF (fonds locaux) : 154 242 € CAF (préfiguration, AVS :QPV 2020) : 300 000 € Ville de Pointe-à-Pitre (Etat DSIL) : 50 000 € CCT : 514 000 € Stratégie pauvreté (Etat-Conseil Départemental) : 175 000 € Etat Financement Politique de la Ville : 24 930 Ville de PaP (dotation politique de la ville) : 50 000 € Cap Excellence : 50 000 €
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Impact sur la situation locale/conformité des actions prévues et réalisées



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

cap
excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**TERRITOIRE
durable**



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action 7 PLIE de CAP Excellence

Orientation stratégique n°	Objectif 2.5 : Garantir l'accès à l'éducation et à la formation pour tous
Action n°	
Maître d'ouvrage	CA CAP Excellence
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	Le PLIE de Cap Excellence devra permettre « d'animer le réseau d'acteurs et opérateurs locaux en contractualisant avec eux la mise en oeuvre des diverses composantes de parcours d'insertion : accueil, orientation, mise en situation professionnelle, formation, accompagnement individualisé, placement à l'emploi et suivi pendant les six premiers mois de l'emploi durable ». Le PLIE devra par ailleurs encourager et aider à consolider les initiatives destinées à faciliter l'insertion, l'emploi, la création d'activités, tout en participant au développement de l'économie sociale sur le territoire de Cap Excellence. Le diagnostic préalable concerté et partagé a permis : - D'avoir une vision précise des potentialités du territoire. - De définir les objectifs du PLIE en termes de publics et en termes d'actions prioritaires. - De définir un mode de gouvernance partenarial. Cinq axes structurent le dispositif : - Proposer des accompagnements, des formations et des parcours adaptés. - Coordonner l'offre d'insertion présente sur le territoire. - Conforter le PLIE dans son positionnement d'outil au service de la reprise de l'activité économique - Développer la formation des compétences. Consolider et développer la gouvernance locale autour du PLIE.
Partenaires	Union Européenne
Coût prévisionnel	4 125 800,00 €
Plan de financement	Union Européenne FSE : 3 419 257,00 € CAP Excellence : 4 189,10 € : 706 543 €
Calendrier	2021-2022



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

cap
excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**TERRITOIRE
Durable**



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de participants accompagnés/Nombre de participants insérés à l'emploi durable ou en formation qualifiante
-----------------------------------	--

Fiche action 8 Désamiantage et déconstruction de l'ex Cinéma Renaissance

Orientation stratégique n°	Objectif 2.6 : Promouvoir la culture et développer les activités de loisirs
Action n°	
Maître d'ouvrage	CA CAP Excellence
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	La communauté d'agglomération CAP Excellence doit dans un premier temps procéder, pour des raisons de sécurité, à la déconstruction totale de l'immeuble de l'ex-cinéma de la Renaissance puis dans un deuxième temps réaliser la reconstruction de la façade à l'identique. En accord avec la DIECCTE, et de façon exceptionnelle l'article R 4412-135 du code du travail s'appliquera pour ce chantier à savoir "dans le cas d'une démolition, le plan de démolition prévoit le retrait préalable de l'amiante et des articles en contenant, sauf lorsque celui-ci causerait un plus grand risque pour les travailleurs que si l'amiante ou les matériaux en contenant étaient laissés en place". Il a donc été convenu de procéder à la déconstruction progressive de l'édifice par des moyens mécaniques et sous brumisation qui permettra ainsi de récupérer les éléments architecturaux et patrimoniaux de la bâtisse. Le projet est réalisé en une seule tranche et vise la déconstruction des éléments instables, le désamiantage et la démolition cet ancien cinéma composé de : - d'un bâtiment principal - de locaux annexes situés côté rue de CHAMBERTRAND Dans le cadre de l'exécution du marché, les entrepreneurs devront implicitement : - l'établissement des plans d'installation de chantier ; - l'établissement de tous les plans et autres



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

cap
excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**TERRITOIRE
durable**



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

	documents mis à leur charge par les pièces du marché ; - tous les agrès, engins ou dispositifs de levage ou descente nécessaires à la réalisation des travaux ; - la fixation par tous moyens des ouvrages ; - l'enlèvement de tous les gravois des travaux et les nettoyages après travaux ; - la main-d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc. des ouvrages en fin de travaux et après réception ; Afin de pouvoir effectuer les travaux de désamiantage du présent Corps d'état, l'entreprise attributaire du marché devra fournir la(les) certification(s) de qualification QUALIBAT ou AFNOR Certification. • 1513 « Traitement de l'amiante en place concernant les matériaux et produits friables » • 1512 « Traitement de l'amiante en place concernant les matériaux et produits à risques particuliers De plus l'ensemble des partenaires (Etat, DAC, CAP EXCELLENCE et Ville de Pointe à Pitre) a décidé en mars 2020, lors d'une réunion présidée par le Sous – Préfet, que l'ex cinéma Renaissance serait démoli avec récupération des éléments patrimoniaux, et que sa façade emblématique Place de la Victoire serait immédiatement reconstruite à l'identique suivant le relevé détaillé qui sera réalisé.
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	1 520 000 €
Plan de financement	DAC : 400 000 € DSIL : 593 860 € CAP Excellence : 526 140 €
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche action 9 Modernisation service public des déchets

Orientation stratégique n°	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets
Action n°	
Maître d'ouvrage	CA CAP Excellence
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	Il s'agit de la modernisation du service public de gestion des déchets par l'introduction des outils numériques et digitaux., par la formation des agents à l'utilisation de ces outils et l'accompagnement à la conduite de changement. Le projet a comme objectif de moderniser le service public de gestion des déchets en utilisant les TIC qui permettront de faciliter les signalements d'incidents et de dysfonctionnements par les agents de terrain et les citoyens, de rendre les services publics plus accessibles aux usagers et assurer une meilleure réactivité aux plaintes et demandes d'intervention, de mettre en place des indicateurs de qualité en vue de l'amélioration du service, d'améliorer les retours d'information vers les usagers du service tout en assurant une mise à niveau et une montée en compétences transversales du personnel.
Partenaires	Union Européenne : PO FSE 2014-2020 Guadeloupe à hauteur de 311 920,25 € Pour Cap Excellence 55 044,75 €
Coût prévisionnel	Budget total 366 965 € Poste de dépenses : dépenses de prestations externes de services, dépenses de déplacements, de restauration et d'hébergement.
Plan de financement	Coût total du projet : 366 965 € UE : 311 920,25 € CAP Excellence : 55 044,75 €
Calendrier	2020-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Participants obtenant une qualification suite à l'action/nombre de participants entrés en formation



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

cap
excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**TERRITOIRE
durable**



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action 10 Renforcement de la collecte sélective – volet communication

Orientation stratégique n°	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets
Action n°	
Maître d'ouvrage	CA CAP Excellence
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	Sur le territoire de CAP Excellence, le dispositif de collecte sélective du verre et des emballages en apport volontaire mise en place par le SYVADE à compter de 2010 s'est progressivement dégradé en raison de l'insuffisance des moyens dédiés. Par ailleurs, les performances en termes de tonnages collectés sont un peu meilleures que celles de la moyenne des EPCI dans le département, mais restent faibles. CAP Excellence souhaite renforcer le dispositif de la collecte sélective par une amélioration du maillage des points d'apports volontaires aux Abymes pour passer d'1 PAV pour 650 habitants à 1 PAV pour 350 habitants et mettre en place la collecte en porte à porte dans les quartiers en habitat résidentiel aux Abymes.
Partenaires	Union Européenne : PO FEDER 2014-2020 339 578,65 € ADEME 150 000 € Eco-emballages : 43 421,35 €
Coût prévisionnel	Budget total 553 000€ Poste de dépenses : dépenses de communication de l'opération
Plan de financement	Coût total du projet : 553 000 € UE : 339 578,65 € ADEME : 150 000 € Eco-emballages : 43 421,35 €
Calendrier	2020-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Part des déchets envoyés en valorisation matière, organique et énergétique/quantité supplémentaire d'ordures ménagères



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action 11 Renforcement de la collecte sélective – volet investissement

Orientation stratégique n°	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets
Action n°	
Maître d'ouvrage	CA CAP Excellence
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	Sur le territoire de CAP Excellence, le dispositif de collecte sélective du verre et des emballages en apport volontaire mise en place par le SYVADE à compter de 2010 s'est progressivement dégradé en raison de l'insuffisance des moyens dédiés. Par ailleurs, les performances en termes de tonnages collectés sont un peu meilleures que celles de la moyenne des EPCI dans le département, mais restent faibles. CAP Excellence souhaite renforcer le dispositif de la collecte sélective par une amélioration du maillage des points d'apports volontaires aux Abymes pour passer d'1 PAV pour 650 habitants à 1 PAV pour 350 habitants et mettre en place la collecte en porte à porte dans les quartiers en habitat résidentiel aux Abymes.
Partenaires	Union Européenne : PO FEDER 2014-2020 1 810 000€ ADEME 450 000 €
Coût prévisionnel	Budget total 2 260 000 € Poste de dépenses : investissement (PAV)
Plan de financement	Coût total du projet : 2 260 000 € UE : 1 810 000 € ADEME : 450 000 €
Calendrier	2020-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Part des déchets envoyés en valorisation matière, organique et énergétique/quantité supplémentaire d'ordures ménagères



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

cap
excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**TERRITOIRE
durable**



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action 12 Mise en œuvre de la collecte des TLC

Orientation stratégique n°	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets
Action n°	
Maître d'ouvrage	CA CAP Excellence
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	La filière de collecte des Textiles, Linges de maison et chaussures (TLC) n'est pas mise en place en Guadeloupe. Dans le cadre de sa compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » et particulièrement des actions de réduction des déchets à la source, CAP Excellence s'est saisie de la question des TLC détenus par les particuliers. Elle souhaite donc coordonner et organiser la collecte des TLC sur son territoire afin de réduire de manière significative leur présence dans les ordures ménagères résiduelles via l'implantation de 75 bornes d'apport volontaire. L'objectif étant de réduire leur présence dans les ordures ménagères résiduelles tout en les revalorisant.
Partenaires	Union Européenne : PO FEDER 2014-2020 510 000 € ADEME 45 500 €
Coût prévisionnel	Budget total 680 000 € Poste de dépenses : dépenses matériels et immatériels (achats des bornes etc.)
Plan de financement	Coût total du projet : 680 000 € UE : 510 000 € ADEME : 45 500 € CAP Excellence : 124 500 €
Calendrier	2020-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Part des déchets envoyés en valorisation matière, organique et énergétique/quantité supplémentaire d'ordures ménagères résiduelles faisant l'objet d'une valorisation matière.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

cap
excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**TERRITOIRE
durable**



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action 13 Mise en œuvre du compostage domestique

Orientation stratégique n°	Objectif 3.5 : Diminuer les déchets
Action n°	
Maître d'ouvrage	CA CAP Excellence
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	En Guadeloupe, selon l'étude de caractérisation de l'ADEME réalisée en 2012, les ordures ménagères résiduelles sont composées de près de 35% de déchets putrescibles dont 25% sont compostables (déchets de cuisine et végétaux). La pratique du compostage domestique permettrait de diminuer le poids des ordures ménagères résiduelles d'environ 40kg/habitant/an. Dans le cadre de sa compétence « prévention des déchets et assimilés, CAP Excellence souhaite sensibiliser les usagers aux actions permettant de limiter la production de déchets et de maîtriser leurs coûts de gestion. Elle a décidé de généraliser la pratique sur le territoire communautaire. Cette opération a pour but de distribuer jusqu'à 3000 composteurs ce qui revient à quadrupler le taux d'équipements actuels et de viser une diminution des déchets collectés de 62kg/habitant/an.
Partenaires	Union Européenne : PO FEDER 2014-2020 450 800 ADEME 112 700 €
Coût prévisionnel	Budget total 563 500 € Poste de dépenses : acquisition kit de compostage/communication/évaluation/formation ambassadeur prévention et tri
Plan de financement	Coût total du projet : 563 500 € UE : 450 800 € ADEME : 112 700 €
Calendrier	2020-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Production de déchets ménagers

Fiche action 14 Stratégie foncière et immobilière

Orientation stratégique n°	Objectif 3.1 : Atténuer le changement climatique
Action n°	
Maître d'ouvrage	CA CAP Excellence
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	La communauté d'Agglomération a pour objectif de définir sa stratégie d'aménagement et de développement à l'horizon 2030. La définition de cette stratégie s'appuie sur des documents réglementaires à l'échelle du territoire national et communautaire tels que le plan biodiversité, le schéma de cohérence territoriale, le programme local de l'habitat, le plan de déplacements urbains mais également le projet de territoire, le NPNRU etc. La mise en œuvre d'une stratégie foncière globale, partagée et opérationnelle devra permettre de concrétiser les orientations réglementaires, opérationnelles et financières de l'ensemble de ces documents de planification.
Partenaires	Etat/Banque des Territoires/ANRU
Coût prévisionnel	173 462,50 €
Plan de financement	Coût total du projet : 173 462,50 € Etat (DSIL) : 74 731,25 € Banque des Territoires : 38 731,25 € ANRU : 30 000 € CAP Excellence : 30 000 €
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

cap
excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**TERRITOIRE
durable**



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Fiche action 15 SIG

Orientation stratégique n°	Objectif 5.1 : Développer une stratégie territoriale intégrée
Action n°	
Maître d'ouvrage	CA CAP Excellence
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	La mise en œuvre des politiques publiques de CAP Excellence nécessite la mobilisation et l'utilisation d'un nombre important de données. Afin de traiter ces données, généralement spatiales, CAP Excellence a souhaité se doter d'un Système d'Information Géographique afin d'analyser et aménager son territoire, améliorer ses actions grâce à une meilleure vision de la réalité, permettre à la population d'avoir un aperçu des actions de CAP Excellence sur le territoire avec comme objectif d'établir une infrastructure de données géographiques propre à la CA, renforcer les échanges de données en interne et externe, avoir une vision fidèle et actuelle des réseaux, accompagner la montée en force des usages d'internet etc.
Partenaires	Union Européenne : PO FEDER 2014-2020 167 935,07 €
Coût prévisionnel	Budget total 197 570,67 € Poste de dépenses : AMO , études, formation, matériel informatique, mise en place de l'outil SIG
Plan de financement	Coût total du projet : 197 570,67 € UE : 167 935,07 € CAP Excellence : 29 635,60 €
Calendrier	2017-2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'entreprises bénéficiant de l'outil